



PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE 2013 - 2017

Fédération Française de Baseball et Softball
41, rue de Fécamp 75012 Paris
Tel : 01 44 68 89 30 Fax : 01 44 68 96 00
dtn@ffbsc.org www.ffbsc.org

SOMMAIRE

1 - ANALYSE OLYMPIADE 2009-2012	3
2 - PROJET HAUT NIVEAU 2013 – 2020	7
Accès au sport de haut niveau Préparation aux finales et podiums sur les compétitions de référence	
3 - COMPETITIONS DE REFERENCE 2013 – 2017	9
Compétitions Objectifs à atteindre sélection et performance	
4 – SPORTIFS	16
Quotas Catégories Effectifs Critères d'inscription en liste Dispositif fédéral de suivi socioprofessionnel Contractualisation Sportif / Fédération Critères d'attribution des Aides Personnalisées	
5 - PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE	20
Identification des différents collectifs Organisation et structuration de la formation sportive Modalité de sélection de la FFBS Opérateurs Dispositif d'évaluation Cartographie des structures et des dispositifs Convention FFH paralympique	
6 – ENCADREMENT DU PES	29
Organigramme de la DTN Dispositif d'information et de formation professionnelle continue fédéral	
ANNEXE 1 : Règlement des Pôles pour le PES	33
ANNEXE 2 : Convention Pôle France	42
ANNEXE 3 : Convention Pôle Espoir	48
ANNEXE 4 : Convention FFBS- Structure associée	53
ANNEXE 5 : Cahiers des charges PF/PE/SA	57
ANNEXE 6 : Grilles critères d'inscription en liste HN	63
ANNEXE 7 : Organigramme DTN 2013-2014	64

FICHE D'IDENTITE DE LA FFBS

Nom de la fédération	Fédération Française de Baseball et de Softball
Déclaration en préfecture	3 novembre 1924 à Paris
Publication au Journal Officiel	20 novembre 1924
Reconnaissance d'utilité publique	Non
Agrément du ministère chargé des sports	20 janvier 2005 (JO n°24 du 29/01/2005 p.1565)
Délégation du ministère chargé des sports	25 février 2005
Affiliation au CNOSF	3 mars 1925
Affiliation à la fédération internationale	International Baseball Fédération : 1944 International Softball Fédération : 1988
Discipline(s) reconnue(s) de haut niveau	Baseball (homme) Softball (femme)

1. ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009 – 2012

CLASSEMENT DE LA FRANCE								
	2009		2010		2011		2012	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Toute(s) discipline(s)	9 ^{ème} au CE softball			6 ^{ème} au CE baseball	7 ^{ème} au CE softball			8 ^{ème} au CE baseball
Discipline(s) olympique(s)								
Discipline(s) reconnue(s) de HN								

DIAGNOSTIC 2009 – 2012

POINTS FORTS	<p>Baseball</p> <ul style="list-style-type: none"> • Labellisation de 2 pôles Espoir (Bordeaux et Montpellier) • Relance des EDF jeunes (12U et 15U) • Augmentation de l'encadrement technique dans la filière • Mise en route du réseau des entraîneurs • Aides de la Major League Baseball ciblées sur le Pôle France de Toulouse <p>Softball</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bon ancrage du pôle France au CREPS de Boulouris qui a permis aux seniors de se maintenir en groupe A au championnat d'Europe. • Soutien technique de Softball Québec (encadrement technique des équipes de France, entraîneurs, formation entraîneurs) • Présence régulière d'une assistante au pôle France de Boulouris
POINTS FAIBLES	<p>Baseball</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de moyens (humains, financier, matériels, sportifs) pour alimenter 2 pôles France jeunes dans la même catégories d'âges. • Augmentation du coût de l'internat dans les structures de Haut Niveau. • La formation des joueurs et la préparation des équipes de France ne nous permettent pas de réaliser nos objectifs de podium ou de qualification au championnat du monde malgré quelques très bonnes performances en championnat d'Europe. Ceci s'explique par un manque de suivi sportif régulier et annuel lorsque les SHN sont dans les clubs. • Le déficit de professionnalisation de l'encadrement technique des équipes phares du championnat de France accueillant les SHN ; • L'impossibilité de la DTN de gérer les SHN de façon permanente dès qu'ils sortent du système du PES ; • Consécutivement aux points précédents, les SHN hors pôle n'ont réellement qu'une cinquantaine de jours par an de préparation au haut niveau (2 équipes participent à une coupe d'Europe des clubs chaque année). <p>Softball</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'entraînement régulier dans les clubs au regard de la pratique de haut niveau ; • Championnat national insuffisamment structuré ; accès difficile des jeunes joueuses à une compétition spécifique.

Analyse olympiade 2009-2012 :

1- Éléments ayant conduit à la mise en place du PES 2009-2012

- Le PES de la fédération n'a été validé que lors de la CNSHN de décembre 2010. Le DTN en place, Jean-Marc Seurin, étant en poste au sein de la FFBS que depuis le 1er janvier 2010. Une analyse de la situation existante avait été conduite à l'époque en appui avec les cadres déjà en place. L'ancienne filière comprenait 3 Pôles France (Toulouse et Rouen pour le baseball, Boulouris pour le softball) et 3 Centres d'entraînements régionaux (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Bretagne).

- Lors de la CNSHN de décembre 2010, il a été décidé la transformation de deux des trois CER (Montpellier, Bordeaux) en Pôles Espoirs. Ces deux structures, installées au sein de CREPS, bénéficiaient de leur expérience et du potentiel de joueurs présents. En parallèle de cette évolution, la fédération a renforcé son cahier des charges des Pôles Espoirs.

2- Fonctionnement des structures du PES

- Ces deux structures fonctionnent, depuis leur intégration dans le PES, avec un effectif moyen de 20 sportifs chacun. A ce jour, 40 % des jeunes ayant intégré un des deux Pôles Espoirs ont intégré le niveau supérieur, à savoir l'intégration en Pole France. A noter toutefois que les Pôles France Jeunes sont abondés également par les clubs (les joueurs peuvent faire acte de candidature sur la base de résultats).

- Le système de détection pour l'entrée en Pole Espoirs s'est également renforcé. Les championnats régionaux des catégories correspondantes (benjamins, minimes) ainsi que les stages appelés « tests d'entrée Pôles Espoirs » sont aujourd'hui les leviers des cadres pour détecter les potentiels.
- Le CER de Bretagne alimente activement les pôles espoirs du PES. Depuis la création du CER, 10 joueurs issus de cette filière ont intégrés un collectif de relève. Le CER de Bretagne devra pendant l'olympiade 2013-2017, faire le nécessaire pour remplir le cahier des charges d'un pôle espoir pour sa viabilité économique et sportive.
- Les frais de pension en structures du PES sont aujourd'hui, sauf pour de rares exceptions, pris en charge intégralement par la famille. Pour les jeunes inscrits en Pole Espoirs, cela représente un coût de 3.000 € par trimestre.
- Pôle France Toulouse :
 - Coordinateur : Boris Rothermundt
 - structure d'accueil : CREPS de Toulouse
 - fonctionnement renforcé depuis quelques années par l'installations d'équipements spécifiques à l'intérieur de l'établissement.
 - soutien important de la Major League Baseball (aides financières pour de nouveaux équipements, échanges, clinics d'entraîneurs, ...)
- Pôle France Rouen :
 - Coordinateur : Sylvain Virey
 - structure d'accueil : CRJS de Petite Couronne.
 - besoin en équipements sportifs (demande à venir avec des financements croisés).
- Pôle France Boulouris :
 - Coordinatrice : Ghislaine Ethier
 - structure d'accueil : CREPS de Boulouris
 - renforcement de l'équipe d'encadrement
 - fonctionnement renforcé par l'installation d'un équipement spécifique à l'intérieur de l'établissement.
 - augmentation sensible de l'effectif
 - 18 internes + 12 externes en 2012
 - effectif : 15 à 18 ans plus quelques seniors externes
 - relation privilégiée avec les quelques clubs élites (Nice, Toulon, Meyzieu et Thiais)

3- Encadrement et investissement des cadres d'Etat sur le PES

- Pôle France de Toulouse : 1 cadre d'Etat (B. Rothermundt) + 1 contrat Haut Niveau (G. Leroux)
 - Pôle France de Rouen : 1 cadre d'Etat (S. Virey) + 1 contrat privé (K. Perez)
- Keino PEREZ a rejoint l'équipe d'encadrement du Pôle France Rouen depuis 2012. Un financement croisé a été mis en place (Club de Rouen, Ligue Haute-Normandie et FFBS).
- Pôle France de Boulouris : 1 contrat Haut Niveau (G. Ethier) + cadre fédéral (R. Hunter) + 1 cadre d'Etat (C. Blacher), DTN Adjoint et coordonateur du haut niveau softball.
 - Pôles Espoirs Bordeaux et Montpellier et CER de Bretagne : un entraîneur par structure, salarié de la Ligue (peu d'investissement de la FFBS pour le plan de financement).

Le DTN a piloté le dispositif du PES par l'intermédiaire de ses cadres d'Etat et des relations entretenues avec les présidents des trois ligues concernées (Aquitaine, Bretagne et Languedoc Roussillon).

4- Résultats des Equipes de France

- Equipe de France Séniors baseball :
 - 5.ème du championnat d'Europe groupe A (2008)
 - 6.ème du championnat d'Europe groupe A (2010)
 - 8.ème du championnat d'Europe groupe A (2012)
- Equipe de France 21U baseball :
 - 6.ème du championnat d'Europe groupe A (2008)
 - 3.ème du championnat d'Europe groupe A (2010)
 - Champion d'Europe (2012)

- Equipe de France 18U baseball :
 - 3.ème du championnat d'Europe groupe A (2009)
 - 11.ème du championnat du Monde (2010)
 - 9.ème du championnat d'Europe groupe A (2011)
 - 1er du championnat d'Europe groupe B (2012) * remonté en groupe A
- 8^{ème} du championnat d'Europe groupe A (2013)
- Equipe de France Séniors softball :
 - 9.ème du championnat d'Europe groupe A (2009)
 - 7.ème du championnat d'Europe groupe A (2011)
- 18^{ème} du championnat d'Europe groupe a (2013)
- Equipe de France U22 softball :
 - 6.ème du championnat d'Europe groupe A (2008)
 - 5.ème du championnat d'Europe groupe A (2010)
 - 3.ème du championnat d'Europe groupe A (2012)
- Equipe de France U19 softball :
 - 7.ème du championnat d'Europe groupe A (2008)
 - 8.ème du championnat d'Europe groupe A (2010)
 - 11.ème du championnat d'Europe groupe A (2012)

Nous pouvons souligner la baisse régulière des performances de l'équipe de France seniors de baseball au plan européen depuis 2008. L'équipe nationale de softball ayant quant à elle réussi à intégrer le top 8 lors du championnat d'Europe 2011 mais reste très éloigné du très haut niveau international.

Au niveau des équipes de France de Jeunes, il convient de souligner la progression entrevue dans de nombreuses catégories et notamment l'obtention de plusieurs médailles. L'évènement important durant cette olympiade est l'obtention du titre de champion d'Europe U21 de l'équipe de France de baseball en 2012, composée en grande majorité de joueurs issus du PES.

5- Relations avec les structures partenaires du PES

- Clubs élite :

Seule la collaboration avec le club de Rouen peut fonctionner pour l'instant. Un projet de convention avait été évoqué avant d'être abandonné au cours de cette olympiade.

- Structures partenaires étrangères :

Relation renforcée avec les universités américaines et japonaises (5 joueurs USA / 3 joueurs Japon).

Il est souligner que le suivi médical des joueurs listés jouant aux Etats-Unis reste très complexe à obtenir.

L'accompagnement des joueurs à la sortie des Pôles doit être renforcé, notamment par la mise en œuvre du cahier des charges des structures associées dans le PES.

6- Perspectives professionnelles des joueurs issus du PES

Les perspectives sont réduites essentiellement pour des raisons économiques. Les clubs de Division 1 et 2 ont des budgets limités à ce jour.

7- Sujet des listes des sportifs de haut niveau pour cette période

Situation 2012 :

- 99 espoirs
- 60 jeunes
- 54 seniors
- 6 reconversions

Augmentation par rapport à 2008 sur la catégorie espoirs qui fait suite à la forte diminution subie à cette époque là (crise financière FFBS qui a conduit à de nombreuses restrictions).

Choix du DTN pendant cette période : tout sportif qui entre en Pôle Espoir entre sur les listes espoir, tout sportif qui sort de la structure en cours de formation sort des listes.

Les quotas espoirs (100) sont adaptés, ceux des jeunes et seniors laissent un peu moins de marge de manœuvre.

8- Commentaires sur les retombées de la formation en baseball et softball

Depuis 2010 :

- L'équipe de France senior baseball est constituée à + de 70% de joueurs issues des filières (CER, Pôles espoir et France).
- l'équipe de France senior softball est constituée à + de 80% de joueuses formées dans la filière (Pôle France).

En conclusion, des stratégies de développement et de performance ont été initiés pendant cette période. Il n'en demeure pas moins, qu'une vraie réflexion doit être engagée sur la continuité des projets et des actions à conduire dans le cadre du PES 2013-2017.

PROJET HAUT NIVEAU 2013 – 2020

Indiquer, pour chaque item, s'il existe des stratégies spécifiques pour les publics cibles en précisant, le cas échéant, le programme d'échanges internationaux.

STRATEGIE EN MATIERE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Accompagner les athlètes vers le haut niveau et s'inscrire dans les meilleures nations au niveau Européen

Les enjeux :

La FFBS a pour ambition de permettre à ces licenciés d'évoluer à leur plus haut niveau en offrant une pratique diversifiée et adaptée aux attentes de chacun.

Le nouveau Parcours d'Excellence Sportif (PES) 2013-2017, le plan de développement fédéral, le travail en commun avec les ligues, les comités et les clubs doivent nous permettre d'améliorer notre classement international.

■ Structurer la filière de haut niveau

- ✓ *Refonte du Parcours d'Excellence Sportive pour 2013-2020 en fonction du bilan 2009/2012 et des perspectives 2018 voire JO 2020.*
- ✓ *Restructurer nos actions, moyens et outils au service du haut niveau afin de tenir un cap pour nos EDF (programmes, staffs, budgets)*
- ✓ *Définir une stratégie de développement de l'athlète à long terme.*
- ✓ *Initier un programme de détection jeune et d'accompagnement vers le PES*
- ✓ *Mettre en place un accompagnement hors pôle pour nos athlètes seniors (suivi social, suivi médical, suivi sportif dans les clubs), par la mise en œuvre d'un cahier des charges des structures associées au PES.*
- ✓ *Harmoniser le calendrier sportif fédéral avec nos programmes EDF (détection, stages, compétitions) dans une logique de pérennisation des formules sportives à long terme.*
- ✓ *Renforcer la filière à travers la coordination des Pôles et la relation avec les clubs (conventionnement). Augmenter le niveau des championnats (structuration, encadrement, moyens financiers,)*
- ✓ *Dynamiser la formation de l'encadrement technique et pédagogique (refonte des diplômes fédéraux, mise en place du colloque annuel des entraîneurs, de la formation continu des entraîneurs,)*

■ Associer nos ressources extérieures pour l'accès au haut niveau

- ✓ Favoriser les échanges et étendre notre réseau avec des nations importantes (structuration de la Délégation Asiatique et de la Délégation Amérique du Nord, structuration Saint Martin).
- ✓ Collaborer avec les nations de proximité (Allemagne, Espagne, Pays-Bas,)
- ✓ Renforcer nos liens avec les programmes universitaires outre atlantique et les franchises professionnelles (convention FFSU)
- ✓ Renforcer nos liens avec la Confédération Européenne de Baseball et de la Fédération Européenne de Softball et accompagner la World Baseball Softball Confédération (WBSC) pour le retour aux JO pour 2020.
- ✓ Création de l'association de francophonie baseball et softball.
- ✓ Recherche de partenaires pour équiper et accompagner nos équipes de France

■ Mettre en place des passerelles entre les structures fédérales

- ✓ Créer une dynamique forte entre les ligues et la DTN
- ✓ Mettre en place des ETR dans les régions ciblées à fort dynamismes
- ✓ Renforcer et structurer les échanges avec la Nouvelle Calédonie et Saint Martin
- ✓ Créer une dynamique d'organisation d'évènements nationaux et internationaux dans le but d'améliorer nos infrastructures et valoriser nos partenariats institutionnels

STRATEGIE DE PREPARATION AUX FINALES ET AUX PODIUMS DES COMPETITIONS DE REFERENCE POUR LE BASEBALL ET SOFTBALL

Construire une excellence à horizon 2020 :

Le titre de Champion d'Europe 21U au cours de la dernière olympiade a montré le chemin pour une pérennisation de la réussite à haut niveau pour les sports de bâtes française.

Cependant, les résultats de nos collectifs seniors en baseball et softball ne sont pas significatifs sur cette Olympiade, bien au contraire.

La réussite de nos collectifs seniors ne doivent pas être dépendant d'un ou de quelques facteurs isolés mais comme émergeant d'une dynamique d'ensemble tournée vers l'excellence: la reconnaissance et la valorisation du talent, du désir et des compétences des entraîneurs ; l'identification des structures performantes ; la structuration de la filière d'accès au haut niveau.

Trois étapes sont identifiées :

1. La formation : l'accès à la pratique compétitive et de la détection.
2. L'accession : l'accès au haut niveau.
3. La performance : l'étape de préparation aux podiums internationaux.

1. Former : c'est la période de l'accession à la pratique compétitive et de détection. Elle est synonyme de construction de la vocation sportive. Les lieux d'entraînement sont les clubs. Les sportifs qui évoluent à ce niveau peuvent avoir pour objectif une inscription sur la liste ministérielle des sportifs « Espoirs ».

2. Accéder : c'est l'accès au haut niveau. Ici, le sportif est inscrit sur la liste ministérielle des sportifs « Espoirs », il poursuit sa progression sportive. L'aménagement de sa scolarité est indispensable.

Les structures d'entraînement sont soit les « Pôles Espoirs » ou « CER » (voir cahier des charges en annexe), soit les clubs. Il revient aux Ligues d'accompagner ces populations de sportifs.

3. Performer : c'est la période de préparation aux podiums internationaux et d'acquisition d'une culture de la performance. Elle doit être envisagée comme un ensemble au début duquel figurent les sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en catégorie « jeune » et à la fin duquel les sportifs classés « Senior » et « Élite » représentent le haut niveau du baseball et softball Français. L'exigence de progression et de confrontation doit être continue tout au long de cette étape afin de gagner des titres.

C'est donc une période particulièrement délicate, notamment chez les jeunes, car elle implique d'articuler une augmentation très importante de la charge d'entraînement avec le suivi d'une formation scolaire, universitaire et/ou professionnelle. L'une de nos priorités est, par conséquent, de soutenir les athlètes dans ces domaines.

Les lieux d'entraînement de ces sportifs de haut niveau sont les « pôle France » ainsi que les clubs via les « structures associés ».

Il est utile de rappeler que les clubs affiliés à la FFBS ont été et resteront toujours la base de la pratique des sports de bâtes, tant pour l'apprentissage et le développement que pour l'accès à la compétition, l'accès au haut niveau et le haut niveau.

Pour ces raisons mais aussi pour reconnaître et valoriser la qualité de toutes les pratiques offertes au sein de clubs de la FFBS, la mise en place d'un cahier des charges pour les structures associées est clairement identifiée dans ce PES.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous les structures du PES pour atteindre les podiums :

- ✓ Les pôles France
- ✓ Les pôles Espoirs
- ✓ Les Centre d'Entraînement Régional (CER)
- ✓ Les structures associées (clubs)

Ces structures dites institutionnelles sont : soit implantées au sein d'un établissement public et/ou portées par une ligue, soit implantées au sein d'un club. Toutefois, même dans ce dernier cas l'investissement de la Région doit être réel. Ces structures font l'objet d'une labellisation annuelle du ministère qui s'appuie sur les avis de la direction technique nationale de la FFBS, des services déconcentrés et quand il y a lieu des établissements nationaux du ministère. L'assise institutionnelle garantit le soutien et l'accompagnement de l'État via un établissement du ministère des Sports ou d'une ligue.

S'agissant des CREPS, identifiés comme de véritables pôles ressources du sport de haut niveau, ils sont des partenaires privilégiés dans la démarche d'excellence et ce, tant pour les sportifs de haut niveau en

pôles que hors pôle. En effet, la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de ces établissements, notamment dans les domaines de l'hébergement, du suivi médical, du double projet, mais aussi de l'entraînement et parfois des installations sportives spécifiques (Pôles France baseball de Toulouse et Pôle France softball de Boulouris), doivent être appréhendés comme une valeur ajoutée dans notre quête de la performance.

Les orientations cibles

Orientation 1 : Développer une culture du travail et de la victoire dans des structures pérennes.

Chez les dames, le Championnat d'Europe 2013 a mis en évidence que la dimension physique et les qualités athlétiques sont devenues incontournables. Les joueuses sont grandes, rapides et puissantes et sont caractérisées par une puissance élevée et une grande capacité de déplacement. Tous les postes ne sont pas doublés afin de faire face au défi physique que représente l'accumulation des confrontations sur une période de 10 jours (un match tous les jours).

Chez les hommes, le Championnat d'Europe 2012 a révélé qu'il n'y avait plus de « petites équipes ». La densité physique est exceptionnelle et s'impose aujourd'hui comme une exigence incontournable du niveau international.

L'expérience du très haut niveau est considérable chez les meilleures équipes mondiales. Par exemple, la moyenne d'âge des six meilleures équipes est comprise entre 25 et 35 ans et les participations aux précédentes éditions sont comprises entre 2 et 4 Championnats d'Europe. **Le top 6 européens est composé presque exclusivement de joueurs évoluant dans les championnats professionnels (MLB, Amérique du nord, Asie, etc).**

En France, le baseball masculin est absent du très haut niveau européen depuis plus de 10 ans (CE 2001). Cependant, au cours de l'olympiade précédente une nette progression des résultats des collectifs de relève a été enregistrée.

Il convient de stabiliser ces résultats (figurer durablement dans les 6 premiers pays européens) en essayant de se rapprocher du podium (2016). Afin de profiter de la dynamique de réussite dans les équipes jeunes et de l'étendre aux équipes seniors, il sera recherché des moyens favorisant la transition et la continuité des résultats des Équipes de France de relève et ceux des Équipes de France Seniors.

L'objectif est à terme d'être présent et de se qualifier dans les grandes compétitions internationales. En baseball, les objectifs sont la participation aux CE 2014/2016/2018 et le Championnat du Monde (World Baseball Classic) avec la participation au qualifier en 2016.

En softball, les objectifs sont de se maintenir CE 2015 et 2017.

Une telle continuité devrait créer des conditions de capitalisation de l'expérience au-delà d'une olympiade pour les collectifs seniors. Cela passe notamment par une valorisation et un renforcement du travail effectué dans les Pôles France, de façon complémentaire par la mise en place de sites d'entraînements permanents des collectifs seniors et 18U sans oublier l'intégration progressive des structures associés.

Une personnalisation du suivi des athlètes doit aussi être mise en œuvre en favorisant le double projet dans les Pôles, CER et les structures associés. Les carrières des internationaux doivent aussi être contractualisées (augmentation du nombre de CIP).

Orientation 2 : Accentuer les exigences de préparation, de qualification et articuler les actions des structures associés et des clubs aux exigences des collectifs nationaux.

Pour renforcer la dimension collective de la préparation, il convient de développer une vraie stratégie concertée entre les clubs de l'Élite (D1 et D2 baseball, D1 softball féminin) et les deux collectifs nationaux seniors. Ce programme concerté doit mettre l'accent sur la préparation physique et technico tactique en coordonnant et personnalisant le travail des internationaux. De façon complémentaire, il sera mis en place un suivi individualisé des qualités physiques des joueurs par une évaluation régulière.

Pour la réalisation de ces actions de suivi, il est nommé un «DTN adjoint» du haut niveau, chargé de mettre du lien et de coordonner les actions des clubs et des collectifs nationaux.

Orientation 3 : Enrichir la compétence de l'encadrement des collectifs nationaux et améliorer le nombre et la formation des cadres.

Il faut développer la formation initiale et continue des cadres spécialistes de l'activité. Pour cela l'une des actions sera de favoriser la composition d'équipes d'encadrement « mixtes » associant des entraîneurs de clubs à des cadres d'État. Les échanges entre les entraîneurs (réseau national et international) sont des actions très porteuses en termes d'acquisition de compétences, d'enrichissement culturel et de stratégies motivationnelles.

Orientation 4 : Affirmer la présence française au niveau international (politique et organisationnel) pour s'inscrire dans une démarche d'influence qui passe notamment par l'organisation de grands événements compétitifs.

Il est indispensable d'organiser des compétitions de référence internationale en France pour contribuer au lobbying dont nos équipes nationales ont besoin.

Le fait d'intégrer les instances internationales (CEB, ESF, IBAF, ISF) permet de participer au rayonnement du baseball et softball français sur la scène internationale et d'assurer une veille technique et réglementaire au niveau mondiale.

Les objectifs partagés

Objectif 1 : Pour les collectifs Seniors, se maintenir aux Championnats d'Europe du groupe A (10 meilleures nations). Se qualifier aux championnats du monde (World Baseball Classic) en gagnant le qualiflier en 2016.

Résultats actuels : Aujourd'hui, la France est le 8^{ème} pays européen en baseball. L'équipe de France baseball est absente des championnats du monde (depuis 2003).

L'équipe de France softball est 18^{ème} pays européen aux championnats d'Europe de 2013.

✓ Objectif associé : Élever le niveau de préparation et d'exigences des collectifs seniors se rapprochant du profil de joueurs/joueuses permettant d'atteindre le TOP 4 européen.

✓ Objectif associé : Développer les compétences et améliorer les conditions de fonctionnement et d'accompagnement des entraîneurs des collectifs.

✓ Objectif associé : Pérenniser et enrichir un suivi médical au service de la performance des collectifs nationaux.

✓ Objectif associé : Mettre en place une relation à l'internationale (observation et échanges avec les meilleurs – tournois à superviser et structures à visiter notamment le Canada et le Japon).

✓ Objectif associé : Développer la formation professionnelle continue au service des entraîneurs de Division 1 dans tous les domaines de la performance.

✓ Objectif associé : Conventionnement avec la FFSU pour une participation régulière aux Universiades et championnats du Monde.

Objectif 2 : Pour les collectifs relève baseball et softball, pérenniser le classement dans les 4 premiers aux Championnats d'Europe pour assurer une qualification « régulière » de nos équipes aux échéances mondiales.

Résultats actuels : aujourd'hui les collectifs de relève sont classés entre la 8^e place (baseball) et la 16^e place européenne (softball).

✓ Objectif associé : Améliorer la coordination des CER, des Pôles Espoirs, des deux Pôles France et structures associés au travers du parcours de l'athlète.

✓ Objectif associé : Élever le niveau de jeu des collectifs de relève pour viser une qualification au championnat du monde senior baseball et softball à horizon 2020.

Objectif 3 : Élever le niveau et densifier le nombre de joueurs et joueuses dans les structures du parcours d'excellence sportive.

✓ Objectif associé : Définir un cahier des charges des structures associées au PES et accompagner les clubs de division 1 qui correspondent à cette démarche.

✓ Objectif associé : Professionnaliser et augmenter le nombre de cadre dans les pôles principalement Espoir.

Réorienter la participation de l'équipe fédérale baseball et softball dans le championnat de France de division 2.

✓ Objectif associé : Renforcer l'application de la convention à l'entrée en pôle. (joueurs/pôles/clubs)

formateurs/ligues/clubs de destination)

Objectif 4 : Élever le niveau et densifier le softball.

✓ Objectif associé : Professionnaliser et augmenter le nombre de cadre dans le pôle France, et confirmer sa participation en championnat de Division 2 softball.

✓ Objectif associé : Favoriser l'ouverture des pôles espoirs à la pratique softball pour compléter le maillage du territoire.

Objectif 5 : Contribuer au rayonnement des sports de battes français en organisant au cours de l'olympiade un évènement majeur européen.

Résultats actuels : Aucun évènement de cette envergure n'a été organisé en France depuis 1997.

Le dernier évènement baseball d'importance remonte à 1997 : le championnat d'Europe senior à Paris.

Outre une participation acquise de l'organisateur, un tel évènement permettra d'augmenter le niveau de performance de nos équipes nationales. De plus, cela contribuera à améliorer la communication liée à l'évènement et à promouvoir la discipline. Enfin, elle permettra d'améliorer les infrastructures ou la création de nouvelles installations sportives aux normes internationales sur le territoire.

Le plan d'actions

- La création d'un Réseau Technique Nationale regroupant les entraîneurs en charge de la préparation des joueurs et joueuses des collectifs seniors et de relève.
- Définir les modalités de détection et de sélection.
- Création d'une base de données des athlètes détectés.
- Réorganisation de l'organigramme de la DTN et de la filière.
- L'enrichissement des moyens de préparation, d'accompagnement et d'encadrement des pôles.
- Nomination de médecins référents pour le baseball et le softball.
- La mise en place d'une cellule de veille internationale technico technique et réglementaire.
- Proposer et animer, une formation professionnelle continue à destination des entraîneurs.

Les indicateurs

Pour atteindre les objectifs annoncés d'un retour au contact des meilleures nations européennes tant en baseball qu'en softball d'ici 2017, nous avons quatre ans pour préparer nos collectifs seniors avec les indicateurs suivants :

2014 :

- Top 6 CE senior baseball
- Top 8 CE sur le collectif de relève U19 softball
- Qualification 15U baseball au CE 2015
- Top 6 sur le collectif de relève 12U baseball
- Harmonisation d'un programme de détection pour les collectifs de relève
- Mise en place d'un outil de suivi de l'athlète
- Identification des structures intégrant le PES
- Mise en place et suivi des cahiers des charges du PES

2015 :

- Top 8 CE senior softball
- Top 12 aux Universiades baseball (Corée)
- Top 6 sur le collectif de relève 18U baseball

- Top 6 sur le collectif de relève 15U baseball
- Top 6 sur le collectif de relève 12U baseball
- Formalisation du parcours de l'athlète
- Coordination de nos équipes nationales et de nos structures de haut niveau

2016 :

- Qualification à la World Baseball Classic 2017 senior baseball
- Top 6 CE senior baseball
- Top 12 CM Universitaire (USA) baseball
- Top 6 sur le collectif de relève 15U baseball
- Top 4 sur le collectif de relève 12U baseball
- Top 8 sur le collectif de relève U19 softball

2017 :

- Top 8 CE senior softball
- Top 16 World Baseball Classic senior baseball
- Top 10 Universiades baseball (Taïwan)
- Top 4 sur le collectif de relève 18U baseball
- Top 4 sur le collectif de relève 15U baseball
- Top 3 sur le collectif de relève 12U baseball

2. COMPETITIONS DE REFERENCE 2013 – 2017

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS BASEBALL					
	2013	2014	2015	2016	2017
Compétitions (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)		Championnat d'Europe du 11 au 21 septembre 2014 (Allemagne et République Tchèque)	Universiades en Corée du Sud	Championnat d'Europe septembre 2015 (à définir)	Universiades à Taïwan
				Qualifier au championnat du Monde (World Baseball Classic)	Championnat du Monde (World Baseball Classic)
				Championnat du Monde universitaire (USA)	
Résultats attendus (sélection et performances)		Top 6 européen	Participation	- Top 6 européen - 1 ^{er} au qualifier - Top 10	- Top 10 - Top 16 mondial

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS SOFTBALL					
	2013	2014	2015	2016	2017
Compétitions (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)			Championnat d'Europe, juillet 2015 (à définir)		Championnat d'Europe, juillet 2017 (à définir)
Résultats attendus (sélection et performances)			Top 8 européen		Top 8 européen

**COMPÉTITIONS DE REFERENCE
RELÈVE BASEBALL**

	2013	2014	2015	2016	2017
Compétitions* (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)		Qualifier championnat d'Europe 15U, 21 au 27 juillet (Slovaquie)	Championnat d'Europe 18U, juillet (à définir)	Championnat d'Europe 15U, juillet (à définir)	Championnat d'Europe 18U, juillet (à définir)
		Championnat d'Europe 12U, 7 au 13 juillet (Slovénie)	Championnat d'Europe 15U et 12U, juillet (à définir)	Championnat d'Europe 12U, juillet (à définir)	Championnat d'Europe 15U et 12U, juillet (à définir)
Résultats attendus (sélection et performances)		- 1 ^{er} au qualifier (15U) - Top 6 (12U)	- Top 6 (18U) - Top 6 (15U) - Top 6 (12U)	- Top 6 (15U) - Top 4 (12U)	- Top 4 (18U) - Top 4 (15U) - Top 3 (12U)

**COMPÉTITIONS DE REFERENCE
RELÈVE SOFTBALL**

	2013	2014	2015	2016	2017
Compétitions* (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)		Championnat d'Europe U19, juillet (à définir)		Championnat d'Europe U19, juillet (à définir)	
Résultats attendus (sélection et performances)		Top 8		Top 8	

* A décliner en fonction des spécificités de votre discipline.

3. SPORTIFS :

LISTES MINISTERIELLES			
QUOTAS	CATEGORIES	EFFECTIF	CRITERES*
Quota ministériel SHN 113	SENIOR	59	Sélections nationales collectifs senior et universitaire.
	JEUNE	54	Sélection en collectif de relève 18U et 15U baseball, 19U softball
Quota ministériel Espoirs 73	ESPOIR	73	Joueurs et joueuses ayant un potentiel pour intégrer un collectif de relève
Quota partenaires d'entraînement (quotas 2012) ...	PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT	-	

* Grille de référence à décliner selon les spécificités de votre discipline (voir en annexe 3).

DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

<p>SPORTIFS LISTES EN STRUCTURES*</p>	<p>Services de suivi des SHN du CREPS de Toulouse-Midi Pyrénées, du CREPS de Boulouris-PACA et du CRJS de Petit Couronne, du CREPS de Bordeaux-Aquitaine et du CREPS de Montpellier-Languedoc-Roussillon. La logistique mise en place dans ces établissements garantit un suivi scolaire efficace, des aménagements d'emploi du temps dans les établissements du second degré qui accueillent les sportifs, et un accompagnement socio professionnel individualisé.</p>
<p>SPORTIFS LISTES HORS STRUCTURES</p>	<p>L'organisation et le suivi sont mis en place par la direction technique :</p> <p>Il est donc déterminant que la FFBS au travers des structures associées, mette en œuvre un dispositif de suivi socioprofessionnel des SHN efficace.</p> <p>Le suivi et l'accompagnement des CIP est nécessaire pour nos athlètes senior baseball et softball.</p>

* A décliner en fonction du type de structure, si besoin.

OUTILS DE CONTRACTUALISATION SPORTIF / FEDERATION

Règlement du Parcours d'Excellence Sportive, en annexe 1.

SHN en pôle : Convention pôles, en annexe 2 et 3

SHN hors pôles : Convention annuelle avec les structures associées en rapport avec le Parcours d'Excellence Sportive, en annexe 4

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES PERSONNALISEES

Sportifs concernés : Sportifs de Haut Niveau sur liste en fonction de leur participation aux actions de préparation et de compétition en équipe de France et de leur situation socio professionnelle.

Critères (sur décision du DTN après avis du DTNA HN et consultation des entraîneurs nationaux et responsables de pôles) :

1. Etre inscrit sur les listes de Haut Niveau
2. Etre sélectionné en équipe de France (compensation salariale).
3. Etre en Pôle France ou appartenir à une structure associée
4. Avoir un projet de formation, validé par le DTN après présentation du projet par l'intéressé (sur présentation d'un devis ou facture)
5. Etre en situation financière difficile en fonction des frais engagés pour participer aux actions de formation sportive (validé par le DTN ou DTNA HN suite à un entretien)

4. PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE

Age	Catégories Fédérales	Collectifs (senior et relève)	Listes
30 et +		Collectif senior	Elite et Seniors
29			
28			
27			
26			
25			
24			
23			
22			
21			
20		Collectif universitaire	
19	U19 softball		
18	18U baseball*	Collectif 18U	Jeunes
17			
16		Collectif 15U	Espoirs
15	15U baseball		
14			
13		Collectif 12U	
12	12U baseball		
11			
10			

* A positionner et adapter en fonction de vos collectifs et du fonctionnement de votre discipline.

NOM DU COLLECTIF* : Collectif France 12U Baseball	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Etre présélectionné pour l'équipe de France 12U pour préparer le championnat d'Europe
Tranche d'âge concernée	10 à 12 ans
Effectifs**	40 joueurs (Roster CEB)
Objectifs sportifs	Championnat d'Europe 2014 : TOP 6 Championnat d'Europe 2015 : TOP 6 Championnat d'Europe 2016 : TOP 4 Championnat d'Europe 2017 : TOP 3
Organisation de la formation sportive	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en clubs • Regroupements équipe de France • Tournois internationaux de préparation • Suivi sportif individualisé sur les compétitions de référence Préparation intégration pôle Espoir, Pole France
Encadrement national du collectif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 manager • 4 entraîneurs • 1 médecin, 1 kinésithérapeute • 1 logisticien • 1 chef de délégation
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Clubs formateurs Programme de détection et échange avec le réseau technique national

NOM DU COLLECTIF* : Collectif France 15U Baseball	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Etre présélectionné pour l'équipe de France 15U pour préparer le championnat d'Europe
Tranche d'âge concernée	13 à 15 ans
Effectifs**	40 joueurs (Roster CEB)
Objectifs sportifs	Qualifier Championnat d'Europe 2014 : 1 Championnat d'Europe 2015 : TOP 6 Championnat d'Europe 2016 : TOP 6 Championnat d'Europe 2017 : TOP 4
Organisation de la formation sportive	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en clubs, CER, Pôle Espoirs • Regroupements équipe de France • Tournois internationaux de préparation • Suivi sportif individualisé sur les compétitions de référence • Préparation intégration pôle Espoir, Pole France
Encadrement national du collectif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 manager • 4 entraîneurs • 1 médecin, 1 kinésithérapeute • 1 logisticien • 1 chef de délégation
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Clubs formateurs-Pôles Espoirs Programme de détection et échange avec le réseau technique national

NOM DU COLLECTIF* : Collectif France 18U Baseball	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Etre présélectionné pour l'équipe de France 18U pour préparer le championnat d'Europe
Tranche d'âge concernée	15 à 18 ans
Effectifs**	40 joueurs (Roster CEB)
Objectif sportif	Championnat d'Europe 2015 : TOP 6 Championnat d'Europe 2017 : TOP 4 Qualification au championnat du monde de 2018
Organisation de la formation sportive	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en CER, Pôle Espoirs et Pôle France (cf. cahier des charges ci-dessous) • Equipe fédérale D2 • Regroupements équipe de France • Tournois internationaux de préparation • Suivi sportif individualisé summer league USA • Préparation intégration structures associées et partenaires étrangers du PES
Encadrement national du collectif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 manager • 4 entraîneurs • 1 médecin, 1 kinésithérapeute • 1 logisticien • 1 chef de délégation
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Clubs formateurs-Pôles Espoirs – Pôles France Programme de détection et échange avec le réseau technique national

NOM DU COLLECTIF* : Collectif France Universitaire Baseball	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Etre présélectionné pour l'équipe de France Universitaire pour préparer les Universiades et les Championnat du Monde Universitaire.
Tranche d'âge concernée	18 à 28 ans
Effectifs**	40 joueurs (Roster CEB)
Objectif sportif	Universiades 2015 : TOP 12 Championnat du Monde Universitaire 2016 : TOP 12 Universiades 2017 : TOP 12
Organisation de la formation sportive	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en Pôle France et structures associées • Regroupements équipe de France universitaire • Tournois internationaux de préparation • Suivi sportif individualisé en structures partenaires du PES à l'étranger et structures associées.
Encadrement national du collectif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 manager (du collectif senior) • 4 entraîneurs (du collectif senior) • 1 médecin, 1 kinésithérapeute • 1 logisticien • 1 chef de délégation
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Clubs D1/D2-Pôle France-structures associées Structures partenaires du PES à l'étranger
Convention et cahier des charges	Conventionnement FSU

NOM DU COLLECTIF* : Collectif France Seniors Baseball	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Etre présélectionné pour l'équipe de France Seniors pour préparer le championnat d'Europe
Tranche d'âge concernée	Supérieure à 18 ans
Effectifs**	40 joueurs (Roster CEB)
Objectif sportif	Championnat d'Europe 2014 : TOP 6 Championnat d'Europe 2016 : TOP 6 Qualification WBC : 1 WBC 2017 : TOP 16
Organisation de la formation sportive	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en pole France et structures associées • Formation en structures partenaires à étranger • Regroupements équipe de France • Stages, universités, collèges et/ou structures professionnelles • Suivi sportif individualisé pour l'accompagnement du double projet
Encadrement national du collectif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 manager • 4 entraîneurs • 1 médecin, 1 kinésithérapeute • 1 logisticien • 1 chef de délégation
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Clubs D1/D2-Pôle France-Structures associées- Structures partenaires à l'étranger
Convention et cahier des charges des structures	Conventions structures associées

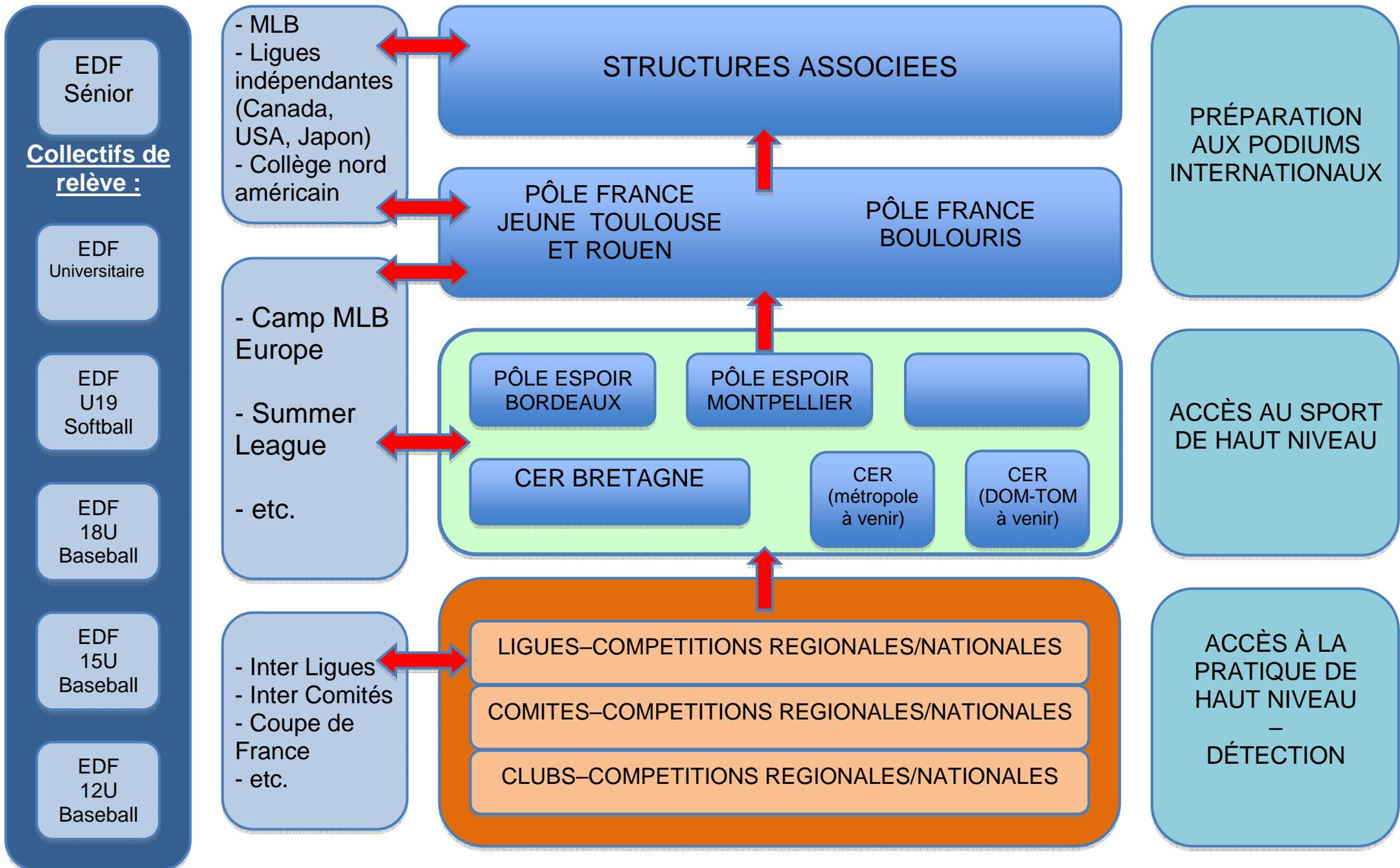
NOM DU COLLECTIF* : Collectif France U19 Softball	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Etre présélectionné pour l'équipe de France 19U pour préparer le championnat d'Europe
Tranche d'âge concernée	17 à 19 ans
Effectifs**	40 joueuses (Roster ESF)
Objectif sportif	Championnat d'Europe 2014 : TOP 8 Championnat d'Europe 2016 : TOP 8
Organisation de la formation sportive	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en Pôle Espoir et Pôle France • Regroupements équipe de France • Tournois internationaux de préparation • Stages à l'étranger • Suivi sportif individualisé
Encadrement national du collectif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 manager • 3 entraîneurs • 1 médecin, 1 kinésithérapeute • 1 logisticien • 1 chef de délégation
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Clubs formateurs-Pôle Espoir-Pôle France

NOM DU COLLECTIF* : Collectif France Seniors Softball féminin	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Etre présélectionné pour l'équipe de France Seniors pour préparer le championnat d'Europe
Tranche d'âge concernée	supérieure à 18 ans
Effectifs**	40 joueuses (Roster ESF)
Objectif sportif	Championnat d'Europe 2015 : TOP 8 Championnat d'Europe 2017 : TOP 8
Organisation de la formation sportive	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en Pôle France (cf. cahier des charges ci-dessous) • Regroupements équipe de France • Tournois internationaux de préparation • Stages à l'étranger • Suivi sportif individualisé
Encadrement national du collectif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 manager • 2 entraîneurs (entraîneurs nationaux, entraîneurs étrangers, BEES2) • 1 médecin, 1 kinésithérapeute • 1 logisticien • 1 chef de délégation
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Clubs formateurs-Pôles Espoir-Pôle France-structures partenaires à l'étranger

**MODALITES DE COLLABORATION AVEC LA FEDERATION FRANCAISE
HANDISPORT**

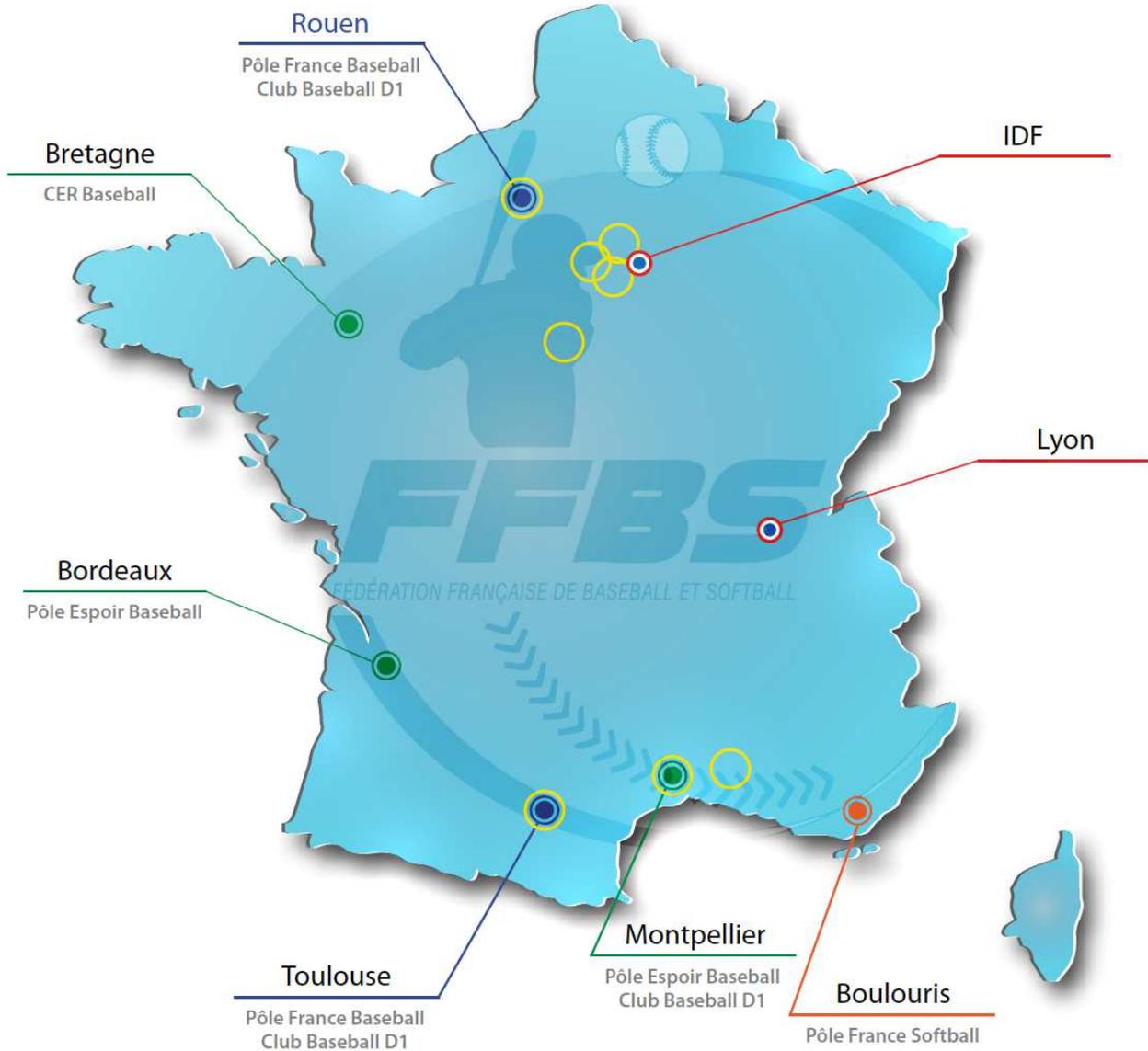
A l'étude avec la commission fédérale sport et handicap et la DTN.

PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE 2013-2017
FILIERE BASEBALL ET SOFTBALL

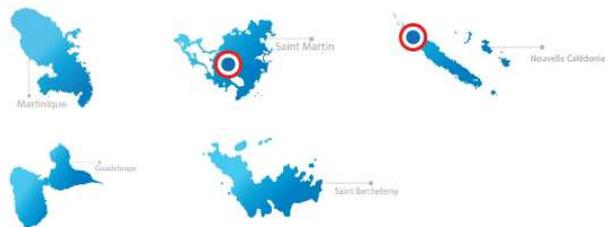




STRUCTURES ET DISPOSITIFS sur le territoire français



-  Pôle France Baseball
-  Pôle France Softball
-  Pôle Espoir Baseball / CER
-  Structures envisageables (Pôle Espoir)
-  Clubs Baseball Division 1
pouvant être structures associées du PES
Rouen, Sénart, Paris, Montpellier, Savigny sur Orge, Beaucaire,
Toulouse, Chartres



DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION A LA FFBS

PRINCIPES GENERAUX :

- L'objectif des règles de sélection est de :

- Favoriser la performance de tous les sportifs/sportives
- Permettre à chacun(e) de prétendre à une sélection dans la mesure où il ou elle remplira les conditions écrites par la Direction Technique Nationale

REGLES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES SELECTIONS :

Les sélections pour les compétitions internationales sont un droit que le sportif/sportive **gagne par ses performances et son comportement à l'entraînement et en compétition**. La participation définitive d'un sportif/sportive sera validée par le Directeur Technique Nationale en fonction :

- Du respect des modalités de sélections définies par la Direction Technique Nationale.
- De l'état de forme de l'athlète évalué par le manager référent. Dans le cas d'une méforme constatée par le manager, le Directeur Technique Nationale se réservera le droit de ne pas sélectionner le sportif/sportive pour la compétition.
- De l'avis médical attestant du bon état de santé du sportif/sportive. Dans le cas d'une blessure constatée par le médecin fédéral, le Directeur Technique Nationale se réservera le droit de ne pas valider la sélection. Tout athlète blessé devra consulter le médecin fédéral.
- Du respect par le sportif du Suivi Médical Réglementaire (SMR)
- En cas de blessure, le Directeur Technique Nationale se réservera le droit de sélectionner un(e) athlète supplémentaire.

Tout athlète qui aura fait l'objet d'une sanction, d'une mesure disciplinaire ou qui pourra nuire à l'image de la Fédération Française de Baseball et softball par son comportement ne sera pas sélectionné en Equipe de France.

Les modalités du nombre de sélectionné(e)s par collectifs seront définitivement approuvées après connaissance du montant de la Convention d'Objectifs qui définira la subvention accordée sur le haut niveau par la direction des sports du ministère. Par ailleurs, les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées à l'issue de la diffusion du calendrier international.

5. ENCADREMENT DES PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE :

- a. Présenter l'organigramme de la Direction Technique Nationale (voir tableau annexe)

Permettre l'éclosion des talents, transmettre une culture de l'excellence, former et préparer notre élite pour la confrontation internationale n'est possible que si nous pouvons nous appuyer sur la qualité de nos cadres: techniciens, entraîneurs et éducateurs notamment :

✓ Le Directeur Technique National

Il est le responsable du Parcours de l'Excellence Sportive aux plans pédagogique et technique. Il en est le référent auprès du ministère des Sports et de la Fédération Française de Baseball et Softball. Il détermine les orientations stratégiques en matière de haut niveau et définit l'accompagnement humain et financier des structures du PES.

✓ Le Directeur Technique National Adjoint chargé du haut niveau

Il organise, évalue et coordonne le suivi des structures du PES. Il est également chargé du suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau.

✓ Le Directeur Technique National Adjoint chargé de la formation, de l'emploi et du développement
Il rassemble les compétences techniques et pédagogiques fédérales au service de la formation des athlètes de haut niveau. Il coordonne les plans de formations réservées aux athlètes de haut niveau.

✓ Les cadres techniques d'État, coordonnateurs de pôle
Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la direction technique nationale. Ils veillent particulièrement :
Au respect du cahier des charges, à la mise en place d'un projet de formation et/ou d'insertion professionnelle des sportifs du pôle. Ils s'assurent du respect des exigences légales relatives à la surveillance médicale des sportifs. Ils représentent le DTN auprès des partenaires institutionnels locaux. Ils transmettent à la direction technique nationale les documents relatifs au bon fonctionnement du pôle (fiche de suivi des athlètes, calendrier, budget prévisionnel...).

✓ Les entraîneurs des structures
Leur mission première est de transmettre aux sportifs, au travers d'une passion partagée pour la discipline pratiquée, la rigueur et la culture de l'excellence indispensable à la réussite au plus haut niveau. Ils entraînent et préparent les sportifs en tant qu'éducateurs respectueux de l'éthique et de la morale.

✓ Les responsables des collectifs internationaux
En relation avec le DTNA chargé du haut niveau, ils assurent le suivi d'un ou plusieurs collectifs. Les plans d'actions et les structures d'entraînement du PES sont les leviers opérationnels sur lesquels ils s'appuient afin de contribuer à élever le niveau d'excellence des athlètes et des structures.

(NB : les fonctions de chaque cadre du PES évoquées ici ne sont pas exhaustives)

b. Dispositif d'information et de formation professionnelle continue fédéral pour l'olympiade 2013 - 2016

D'une manière générale, l'objectif doit toujours être d'associer l'excellence sportive à l'excellence de formation.

L'accompagnement du double projet doit être une réalité culturelle forte. La fédération française de baseball et softball est profondément attachée à cette vision et il convient, à chaque fois, d'insister sur cette double exigence, éducative et sportive.

Aussi la FFBS a pour ambition d'accompagner au mieux les sportifs visant l'excellence du double projet professionnel et sportif. Les mesures de cet accompagnement, que nous souhaitons mettre en œuvre au cours de la prochaine olympiade sont les suivantes :

✓ La nomination d'un CTN chargé du suivi socioprofessionnel. Il viendra se positionner auprès du directeur technique national adjoint chargé du haut niveau déjà impliqué dans cette fonction.

✓ L'identification au sein du cahier des charges des structures du parcours d'excellence sportive, d'une personne chargée du suivi des études.

✓ L'implantation préférentielle des structures du parcours d'excellence sportive au sein d'établissements nationaux du ministère des Sports (CREPS) ou identifiés comme tels, déjà dotés de dispositifs d'accompagnement du double projet et disposant d'un équipement spécifique.

✓ Étudier la possibilité, pour les structures qui ne sont pas implantées au sein d'établissements du ministère des Sports, de créer ou de s'associer à des structures de formation, regroupant plusieurs sports permettant un double projet adapté et individualisé.

ANNEXE 1 :

REGLEMENT DU PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE
Pôle France / Pôle Espoir

**FEDERATION FRANCAISE
DE BASEBALL ET SOFTBALL**

BASEBALL-SOFTBALL

SAISONS SPORTIVES 2014-2017

Présentation du Parcours de l'Excellence Sportive

Un Parcours de l'Excellence Sportive est édité à la suite de chaque Olympiade par la Fédération Française de Baseball et de Softball pour permettre d'acter avec le Ministère des Sports la structuration du haut-niveau pour notre discipline sportive. Le PES 2013-2017 sera à disposition sur le site internet Fédéral.

Définition des Pôles Baseball et Softball

La Fédération dispose de structures de formation qui offrent aux sportifs de Haut Niveau et Espoirs les conditions d'accueil les mieux adaptées :

1. **aux nécessités de l'entraînement pour atteindre le plus haut niveau,**
2. **aux exigences de la vie scolaire, universitaire ou professionnelle.**

Les jeunes sportifs y trouvent ainsi un lieu d'entraînement, de formation et de vie qui les rassemble de façon permanente.

Ces centres de Haut Niveau bénéficient de l'encadrement et d'installation de qualité permettant un suivi technique, médical, social et scolaire régulier.

Le Pôle reste ouvert sur l'extérieur : sportifs, éducateur, personne en formation... il se doit d'être un endroit « ressource » pour le baseball et le softball

Les Pôles Espoirs et France sont labellisés par le Ministère des Sports en fonction du cahier des charges proposées dans le PES.

Définition d'une structure associée (uniquement baseball)

Afin de répondre avec une plus grande souplesse aux spécificités de chaque fédération, le parcours de l'excellence sportive (PES), élaboré et mis en œuvre par le directeur technique national, a permis d'intégrer d'autres structures que les pôles au dispositif de formation et de préparation des sportifs.

Les structures associées se définissent comme des structures ou dispositifs dont le fonctionnement ne relève pas de celui d'un pôle au sens des articles D. 221-20 et D. 221-21 du code du sport.

Les SA ont vocation à permettre de reconnaître des conditions de préparation efficaces visant à assurer la formation et la préparation de sportifs de haut niveau.

D'une part, le recours aux SA permet d'identifier des opérateurs efficaces tout en conservant leur identité propre afin de valoriser leur implication dans le projet national.

Une structure est conventionnée annuellement avec le DTN pour permettre un fonctionnement correspondant aux attentes du cahier des charges.

Ce lieu de pratique tel qu'elle est définie dans le PES baseball contribue à une progression de l'athlète au cours de son parcours de développement vers le haut niveau.

Des conditions de double projet universitaire et sportif doivent être proposées.

Pour plus de détail sur ce dispositif :

Instruction N°DS/DSA2/2011/300 du 25 juillet 2011 relative aux structures associées aux Parcours de l'Excellence Sportive.

Les principes essentiels

La permanence : Elle garantit une prise en charge globale des sportifs tout au long de l'année.

La rigueur : Le respect d'un cahier des charges imposé aux structures d'accueil.

L'équilibre : Chaque sportif doit retirer des avantages de son passage par le parcours de l'excellence sportive.

La cohérence : Il convient de respecter les spécificités de la discipline, de privilégier et de veiller à la manière dont les sportifs fréquentent les différents Pôles au gré de leur progression.

L'objectif du parcours de l'excellence sportive est de préparer les joueurs qui, à court ou moyen terme, représenteront la France lors des Championnats internationaux.

L'appartenance à une équipe nationale jeune ou à un Pôle n'est pas une finalité en soi, mais un moyen fonctionnel, qui doit favoriser l'atteinte de l'objectif sportif du joueur.

Les pôles Espoirs et France : Ce sont des structures de formation labellisées pour quatre ans (correspondant à la durée d'une olympiade), et évaluées annuellement par le Ministère des Sports.

Les structures associées : Club identifié de Haut Niveau sous convention avec la DTN permettant à l'athlète de haut niveau des conditions favorables à la continuité de son parcours de développement.

Règles relatives aux joueurs en Pôle Espoirs et en Pôle France

1 - ENTREE DANS LES PÔLES

A la fin mai, la commission de sélection composée des entraîneurs nationaux et des responsables des Pôles France fournit au Directeur Technique National la liste des joueurs aptes à intégrer une structure fédérale permanente.

Le Directeur Technique National signale aux familles des joueurs détectés nationalement l'opportunité de voir leur enfant d'intégrer un Pôle.

Les responsables de Pôles coordonnent l'accueil des joueurs issus de la détection nationale et de ceux qui sont maintenus. Ils recrutent localement pour compléter leurs effectifs suite à l'organisation de journées d'entrée en pôle dans chaque structure.

Au 30 juin, les responsables de Pôles doivent avoir envoyé par mail, à la Direction Technique Nationale, la liste des joueurs retenus.

La réponse définitive étant assez tardive, les parents doivent maintenir l'inscription de leur enfant dans son établissement scolaire d'origine ou en cas de changement d'école (ex : le collège vers le lycée), de prévoir une inscription dans l'établissement scolaire proche de chez eux.

- Les joueurs entrant dans les Pôles doivent être licenciés à la Fédération Française de Baseball et Softball l'année de la rentrée en Pôle et pendant toute la formation.
- Pour intégrer un Pôle Espoir ou un Pôle France, les parents et les joueurs doivent obligatoirement signer l'attestation d'engagement et l'attestation d'utilisation d'image sur la base du règlement du parcours de l'excellence sportive.

Un joueur peut demander un prêt pendant sa formation au Pôle dans certaines circonstances :

- soit participer à une compétition de niveau plus élevé,
- soit un déménagement de la famille l'amenant à changer de région,
- soit un éloignement du club d'origine ne permettant pas une pratique compétitive régulière.

Ce prêt ne pourra être accordé qu'après l'obtention des trois conditions suivantes :

- avis favorable du club,
- accord des parents ou du représentant légal,
- avis favorable du Directeur Technique National.

La mutation d'un joueur est envisageable sur les mêmes principes.

Elle doit aussi répondre aux obligations définies à l'article 5.3 de ce document.

2 - FONCTIONNEMENT DES POLES

2 - 1 REGLES FINANCIERES

Le coût de formation dans un Pôle est estimé à 8 000 € par an.
Chaque Pôle a son propre fonctionnement et sa propre autonomie financière.

Ainsi le coût d'inscription aux pôles varie en fonction de la structure du PES

Une aide complémentaire pourra être attribuée, à titre exceptionnel, au cas par cas, sur demande motivée des parents, directement auprès du Directeur Technique National. Cette aide financière exceptionnelle

pourra se faire par une réduction d'inscription au Pôle France ou par une aide financière personnalisée du CNOSF.

Les joueurs inscrits sur la liste Espoir ou de Haut Niveau en catégorie « jeune » (voir 3-3) ou senior peuvent solliciter des aides auprès des instances locales (DRJSCS, DDJSCS, Municipalité, Conseil Général, Conseil Régional, Ligue Régionale, Comité Départemental et Club).

La Fédération encourage vivement toutes les familles à engager ces démarches auprès de ces organismes et institutions le plus tôt possible dans la saison (Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Ligue Régionale ou au Comité Départemental de Baseball dont ils dépendent).

Un courrier sera envoyé courant du mois de juillet à chaque joueur sélectionné au Pôle France (à réception des documents administratifs à fournir par les familles à la Fédération via le responsable du Pôle) lui précisant le montant des frais qu'il aura à payer pour l'année et par mois pour l'année scolaire (septembre à juin).

En cas d'impayés entre un joueur et le Pôle lors de sa sortie de la structure, la Fédération pourra bloquer le renouvellement de la licence du joueur ainsi que son éventuelle mutation.

Tous les joueurs sont inscrits sur les listes Espoirs ou classés en Sportifs de Haut Niveau catégorie Jeune ou senior.

➤ **Pôle France Baseball de Toulouse**

Pour les joueurs, qui sont au Pôle France de Toulouse, le coût des frais d'hébergement et de restauration sera pris en charge en partie par la Convention d'Objectifs.

Le coût de l'inscription annuelle au Pôle France de Toulouse est de 3 300,00 €.

Le règlement des sommes dues par les familles au Pôle France se fera obligatoirement par chèque sur le compte spécifique FFBS de chaque Pôle France. Ils seront effectués chaque mois de l'année scolaire en cours.

➤ **Pôle France Baseball de Rouen**

Pour les joueurs, qui sont au Pôle France de Rouen, le coût des frais d'hébergement et de restauration sera pris en charge en partie par la Convention d'Objectifs.

Le coût de l'inscription annuelle au Pôle France de Rouen est de 3 300,00 €.

Le règlement des sommes dues par les familles au Pôle France se fera obligatoirement par chèque sur le compte spécifique FFBS de chaque Pôle France. Ils seront effectués chaque mois de l'année scolaire en cours.

➤ **Pôle France Softball de Boulouris**

Pour les joueurs, qui sont au Pôle France de Boulouris, le coût des frais d'hébergement et de restauration sera pris en charge en partie par la Convention d'Objectifs.

Le coût de l'inscription annuelle au Pôle France de Boulouris est de 3 000,00 €.

Le règlement des sommes dues par les familles au Pôle France se fera obligatoirement par chèque sur le compte spécifique FFBS de chaque Pôle France. Ils seront effectués chaque mois de l'année scolaire en cours.

➤ **Pôle espoir Baseball Montpellier**

Pour les joueurs qui sont au Pôle Espoir de Montpellier, le coût des frais d'hébergement et de restauration sera pris en charge par les parents.

L'inscription est facturée par la Ligue Languedoc Roussillon de Baseball Softball et Cricket (LLRBSC) pour un montant variant de 630€ à 5400€ en fonction du régime du sportif (interne, demi-pensionnaire, externe) et des options d'internat choisies (avec ou sans week end).

Un courrier sera envoyé courant du mois de juillet aux parents du joueur concerné (à réception des documents administratifs à fournir par les familles à la LLRBSC via le responsable du Pôle), par un maintien ou une entrée en Pôle Espoir, lui précisant le montant des frais qu'ils auront à payer à la LLRBSC, à l'année et par mois pour la saison sportive (septembre à juin).

Le règlement des sommes dues par les familles au Pôle Espoir se fera obligatoirement par chèque.

(Hébergement en internat scolaire, restauration et scolarité)

- 1 chèque (encaissement dans le courant du 1er trimestre)
- 3 chèques (encaissement en septembre, janvier, avril)
- 10 chèques (encaissement chaque mois de septembre à juin)

Il se peut qu'une modification des tarifs par le CREPS de Montpellier, se produise. Dans ce cas, la LLRBSC se réserve le droit de modifier le prix de l'inscription en Pôle Espoir à chaque année scolaire.

Une aide financière peut être attribuée, à titre exceptionnel, aux joueurs inscrits sur les listes de haut niveau ; cette aide est étudiée au cas par cas sur demande des parents directement auprès du Directeur Technique National.

Les joueurs inscrits sur la liste Espoir ou de Haut Niveau en catégorie « jeune » (voir 3-3) ou senior peuvent aussi solliciter des aides auprès des instances locales (DRJS, DDJS, Municipalité, Conseil Général, Conseil Régional, Ligue Régionale, Comité Départemental et Club).

La Fédération encourage vivement toutes les familles à engager ces démarches auprès de ces organismes et institutions le plus tôt possible dans la saison (pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Ligue Régionale ou du Comité Départemental de Baseball dont ils dépendent).

➤ **Pôle espoir Baseball Bordeaux**

Au Pôle Espoir de Bordeaux, le coût des frais de scolarité (hébergement en internat scolaire, restauration et scolarité) sont pris en charge par les parents et facturé par l'établissement scolaire à hauteur de 1300,00 € à l'année

Les frais de pension au Pôle + suivi spécifique CREPS (scolaire, études encadrées les soirs, sportif et médical) sont facturés par la ligue Aquitaine à hauteur de 2000,00 € pour l'année scolaire.

Des facilités de paiement sont proposées par la ligue.

Les parents font dix chèques qui sont encaissés chaque mois par la Ligue Aquitaine.

Le CREPS de Bordeaux facture trimestriellement à la Ligue les frais de pension et de suivi spécifique.

3 - REGLEMENT SPORTIF

3 - 1 ENTRAINEMENT ET COMPETITION

Les joueurs en Pôle participent à tous les entraînements du Pôle sans exception.

A- Pôles Espoirs Baseball et Softball

Les joueurs peuvent s'entraîner dans leur club à partir du samedi et participer aux compétitions de celui-ci.

Un aménagement ponctuel peut être demandé par le Responsable de Pôle, qui doit adresser une demande de dérogation motivée au Directeur Technique National, qui donnera ou non son accord.

Un joueur peut-être sollicité pour participer au championnat de France avec l'équipe fédérale en D2 (baseball) par la DTN. Celui-ci s'inscrit ainsi dans le collectif de relève U18 baseball.

B- Pôle France de Baseball de Toulouse

Les joueurs du Pôle France de Toulouse sont engagés dans le championnat de France « Equipe fédérale » et préparent les échéances internationales (camps MLB, tournois, matchs amicaux, stages divers). Ce programme est prioritaire et les joueurs du Pôle France Baseball ne peuvent participer à aucune compétition officielle avec leur club sauf accord du responsable du Pôle.

C- Pôle France de Baseball de Rouen

Les joueurs du Pôle France de Rouen préparent les échéances internationales (camps MLB, tournois, matchs amicaux, stages divers). Ils participent activement à l'Equipe fédérale sous la coordination du DTN adjoint en charge du haut niveau. Ce programme est prioritaire et les joueurs du Pôle France Baseball ne peuvent participer à aucune compétition officielle avec leur club sauf accord du responsable du Pôle.

3 - 2 STAGES NATIONAUX ET EQUIPES DE FRANCE

Tous les joueurs en Pôle, convoqués par la Direction Technique Nationale à participer aux stages nationaux et aux compétitions internationales, sont tenus de remplir leurs engagements en étant présents et investis.

Tout refus non justifié (problème de santé ou niveau des études) peut entraîner l'exclusion provisoire ou définitive du Pôle France ou Espoir concerné ainsi que le retrait des listes de haut niveau.

Sur décision du DTN, le remboursement des aides financières accordées tout au long de sa formation en Pôle pourra être demandé.

3 - 3 LISTES DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Les critères d'inscription sur les listes des sportifs de haut niveau sont dépendants des sélections nationales (n+1)

Les joueurs évoluant en Pôle labellisé par le Ministère des Sports et la FFBS sont inscrits sur les listes des sportifs de Haut Niveau, en catégorie « senior », « jeune » ou « espoirs ». Ces listes sont mises à jour chaque année au 1er novembre.

4 - VIE DANS LES STRUCTURES

4 - 1 REGLES

Les joueurs sont tenus de respecter les règles de vie et d'hygiène de l'établissement.

Chaque joueur est tenu de connaître et de respecter le règlement propre au Pôle d'accueil, en particulier, proscrire toute consommation de produits interdits par la pratique d'un sport de Haut Niveau (ex : alcool, tabac, drogues, produits dopants...).

De plus, le respect de l'intégrité physique et morale des joueurs doit conduire chacun des stagiaires à la plus grande vigilance vis-à-vis de comportements pouvant être considérés ou apparentés à du harcèlement sexuel, du bizutage ou de l'homophobie.

En cas d'agissements avérés, il sera de la responsabilité de chacun des protagonistes ou victimes, d'informer, à ce sujet, le ou la responsable du Pôle et/ou de l'administration concernée, sachant que ce type de pratique est condamnable et peut être très lourdement sanctionné pénalement et sportivement.

ATTENTION A L'AUTOMEDICATION

Il est impératif de :

- s'assurer que le médicament ne contient pas de substance interdite,
- vérifier sur la notice du médicament que la partie "MISE EN GARDE" ne présente pas la mention spéciale à l'intention des sportifs,
- s'assurer qu'il ne figure pas sur la liste des produits interdits (Cette liste remise à jour 2 fois par an peut être demandée à la D.R.J.S.C.S, à la Fédération ou consultée sur internet <http://www.comite-olympique.asso.fr>).

4 – 2 SUIVI MEDICAL

Nature des examens médicaux préalables à l'inscription sur la liste des sportifs de Haut Niveau ou Espoirs.

Pour être inscrit sur la liste des sportifs de Haut Niveau ou Espoirs, prévues aux articles 2 et 11 du décret du 29 avril 2002 modifiés sus visé, les sportifs doivent effectuer les examens suivants:

1. un examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport, selon les recommandations de la société française de médecine du sport et des autres sociétés savantes concernées,
2. une recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites,
3. un électrocardiogramme standardisé de repos avec compte rendu médical,
4. une échocardiographie trans-thoracique de repos avec compte rendu médical,
5. une épreuve d'effort d'intensité maximale (couplée, le cas échéant, à la mesure des échanges gazeux et à des épreuves fonctionnelles respiratoires) réalisée par un médecin, selon des modalités en accord avec les données scientifiques actuelles, en l'absence d'anomalie apparente à l'examen clinique cardiovasculaire de repos et aux deux examens précédents. Cette épreuve d'effort vise à dépister d'éventuelles anomalies ou inadaptations survenant à l'effort, lesquelles imposeraient alors un avis spécialisé,
6. un examen dentaire certifié par un spécialiste.

Les examens ci-dessus doivent être réalisés dans les trois mois, qui précèdent l'inscription sur la liste des sportifs de Haut Niveau ou Espoirs.

La nature et la périodicité des examens de la surveillance médicale sont communes à toutes les disciplines pour les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de Haut Niveau ou dans les filières d'accès au sport de Haut Niveau.

Le contenu des examens permettant la surveillance médicale des sportifs visés à l'article L. 3621-2 du code de la santé publique comprend:

1°) Deux fois par an :

a) Un examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport comprenant :

- un entretien,
- un examen physique,
- des mesures anthropométriques,
- un bilan diététique, des conseils nutritionnels et un bilan psychologique, aidés si besoin par des avis spécialisés coordonnés par le médecin selon les règles de la profession ;

b) Une recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites.

2°) Une fois par an :

a) Un examen dentaire certifié par un spécialiste,

b) Un examen électrocardiographique standardisé de repos avec compte rendu médical,

c) Un examen biologique pour les sportives de plus de 15 ans mais avec autorisation parentale pour les mineures, comprenant :

- numération formule sanguine,
- réticulocytes, ferritine.

3°) Une fois tous les quatre ans :

une épreuve d'effort maximale telle que précisée à l'article 1er.

4°) Les candidats à l'inscription sur la liste des sportifs de Haut Niveau ou Espoirs, qui ont bénéficié de l'échocardiographie alors qu'elles étaient âgées de moins de quinze ans, doivent renouveler cet examen entre 18 et 20 ans.

Les examens prévus une fois par an à l'article 2 ne seront pas réalisés une nouvelle fois chez un même sportif, s'ils ont déjà été effectués, la même année, lors du bilan médical prévu à l'article 1.

La prise en charge financière des examens obligatoires sera effectuée par la Fédération sur présentation des factures par des organismes publics (CREPS) ou privés (plateaux médicaux agréés MSS) avec lesquels la Fédération aura signé une convention directement ou indirectement (se renseigner auprès du responsable du Pôle ou de l'établissement concerné).

Tous ces examens pourront être organisés et pris en charge directement ou indirectement par les Pôles.

4 - 3 SANCTIONS

Dans le cas de résultats scolaires insuffisants, de problèmes de discipline ou d'atteinte aux règles de vie de l'établissement ou d'autrui, les sanctions suivantes pourront être prises par le chef d'établissement et/ou le Directeur Technique National :

1. Avertissement,
2. suspension d'entraînement sportif et de compétition (Pôle France) durant une période déterminée ou de façon définitive,
3. non réinscription la saison suivante,
4. exclusion provisoire immédiate du Pôle et du programme de l'équipe de France de l'année en cours,
5. exclusion définitive immédiate du Pôle et du programme de l'équipe de France de l'année en cours.

Au cas où un joueur serait reconnu coupable de dopage ou de consommation de produits interdits il serait exclu de la structure et soumis aux sanctions définies dans le Règlement Disciplinaire Dopage de la Fédération Française de Baseball et Softball.

5 - REINSCRIPTION-SORTIE

5 - 1 MODALITES DE REINSCRIPTION

La réinscription dans un Pôle n'est pas automatique. Elle est conditionnée par les résultats sportifs et scolaires, ainsi que par l'âge du joueur, et dépend essentiellement du responsable du Pôle en accord avec le Directeur Technique National.

5 - 2 CALENDRIER DE SORTIE

Dans le courant du mois de mai, les responsables des pôles informent les joueurs sortants ou susceptibles de sortir du Pôle, accompagnée des renseignements demandés par le Directeur Technique National.

5 - 3 MUTATIONS, RENOUVELLEMENT, INDEMNITES DE FORMATION (uniquement baseball)

1. Pour une mutation en direction d'un collectif de la Division 1 de Baseball :

Toute mutation d'un joueur en formation, en fin de formation et durant l'année qui suit la sortie du Pôle, en direction d'un club évoluant en Division 1 et apparaissant sur le roster de Division 1, s'accompagnera du versement d'une indemnité de formation à la Fédération.

Un justificatif de paiement sera adressé au club concerné par le service comptable de la Fédération.

2. Si la mutation se fait en direction d'un club de Division 2 ou de niveau inférieur, il n'y a pas d'indemnité de formation.

5- 4 CALCUL DES INDEMNITES DE FORMATION (uniquement baseball)

A) Notion de club formateur

Le Club formateur est la résultante des clubs dans lesquels le joueur a été ou est licencié.

B) Lorsqu'un joueur d'un Pôle Espoir puis/ou d'un Pôle France et intègre un Collectif de Division 1 pendant sa scolarité ou l'année suivant sa sortie du Pôle, le club dans lequel il est muté est redevable d'une indemnité de formation.

Le montant de l'indemnité correspondra à la somme forfaitaire de 1 500€ quel que soit le nombre d'années passées en Pôle.

La répartition de cette somme est la suivante:

Si le joueur est passé du club de formation à un Pôle Espoir puis (ou non) à un Pôle France:

- 1.000 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.
- 500 € pour le Pôle Espoir.

Si le joueur est passé du club de formation au Pôle France directement:

- 1.000 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.
- 500 € pour le Pôle France.

C) Lorsqu'un joueur passe par un Pôle Espoir puis/ou par un Pôle France signe un contrat professionnel dans les 3 ans suivant sa sortie du Pôle France, le joueur est redevable d'une indemnité de formation d'un montant de 2.500 €.

La répartition de cette somme est la suivante :

Si le joueur est passé du club de formation à un Pôle Espoir puis (ou non) à un Pôle France:

- 1.500 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.

- 1.000€ pour le Pôle Espoir.

Si le joueur est passé du club de formation au Pôle France directement:

- 1.500 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.

- 1.000€ pour le Pôle France.

LE DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

ANNEXE 2 : CONVENTION POLE FRANCE

CONVENTION de HAUT-NIVEAU du joueur intégrant Le Pôle France Baseball

Vu le code du sport, notamment ses articles L 231-3, L 231-6, D.221-17, R.221-26 et A. 231-3 à 231-8;

Vu l'instruction 09-028 JS du 19 février 2009 relative à l'élaboration du Parcours de l'Excellence Sportive.

ENTRE

D'une part

La Fédération Française de Baseball et Softball, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Sise au 41 rue de Fécamp, 75012 PARIS

Représentée par son Directeur Technique National, Stephen Lesfargues

ET

Monsieur

Née le

Demeurant ci-dessous dénommée : le joueur

Représenté par son représentant légal, Madame ou Monsieur

Demeurant :

PREAMBULE :

En référence au Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive 2013/2017,

1. La Fédération Française de Baseball et Softball, par délégation ministérielle, est notamment chargée de développer le Baseball sur le territoire français et de procéder aux différentes sélections des collectifs de joueurs pour les équipes de France, 18U, 21U et Seniors.
2. La Fédération, par le biais du Pôle Baseball de Toulouse propose de dispenser une formation sportive de qualité à de jeunes licenciés qui possèdent le potentiel pour effectuer une carrière de joueur de Haut Niveau.
Le support de jeu dans le cadre de cette formation est la participation au championnat Division 1 ou Division 2 avec l'équipe fédérale ainsi que tous les stages et compétition inscrits au programme du Pôle.
Tout match ou rassemblement du Pôle doit être prioritaire aux sollicitations de club. Le cas échéant, le joueur est libéré après accord du responsable de la structure.
3. Le joueur sélectionné qui souhaite intégrer ce Pôle doit signer une Convention qui détermine les conditions de la formation sportive et scolaire et la sortie du joueur vers un club, une université étrangère ou le monde professionnelle.
4. Le joueur qui souhaite pour progresser sportivement, bénéficier des moyens matériels et humains mis à sa disposition, ainsi que des compétences de la Fédération afin d'obtenir les meilleures chances d'effectuer une carrière sportive au plus haut niveau.

5. La Fédération accepte de s'investir dans la formation du joueur et de participer financièrement à celle-ci, compte tenu du fait que le joueur présente sportivement un potentiel et des qualités permettant d'envisager une carrière de joueur de Haut Niveau. Par la même, la Fédération contribue au développement du baseball français conformément à ses missions, tant en direction des clubs que des diverses équipes nationales représentatives de notre pays.
6. Classification des athlètes : Le joueur du Pôle pourra être inscrit en catégorie « Espoir », « Jeune » ou « Senior » sur les listes de sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports. L'inscription sur les listes de Haut Niveau est renouvelable tous les ans sur proposition du Directeur Technique National, elle n'est pas pour autant acquise automatiquement.
7. Le joueur atteste avoir pris connaissance du règlement du Parcours de l'Excellence Sportive et s'engage à respecter l'ensemble des conditions qui y sont mentionnées pour la saison sportive et scolaire 2013-2014.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de déterminer et définir les conditions dans lesquelles le joueur bénéficiera, d'une part, d'une formation sportive délivrée par la Fédération au sein du Pôle France Baseball, implanté au CREPS de Toulouse et d'autre part, d'une formation scolaire et/ou universitaire dispensée par les Etablissements associés ou privés.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente Convention entre en vigueur à l'entrée du joueur au Pôle France Baseball durant la période du 1 septembre 201... au 30 juin 201.....

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA FEDERATION

La Fédération et le Pôle France Baseball dans le cadre de leur action de formation s'engagent à mener les actions suivantes en faveur du joueur :

- A dispenser une formation sportive,
- A dispenser une formation scolaire et/ou universitaire,
- A préparer, en coordination avec le joueur et ses représentants légaux si nécessaire, la sortie sportive du Pôle France Baseball vers un groupement sportif répondant aux besoins du joueur afin qu'il continue sa progression et son évolution sportive,
- A loger le joueur, à prendre une partie à sa charge de l'hébergement et la pension du joueur,
- A mettre à la disposition du joueur, une partie de l'équipement sportif nécessaire à la pratique du baseball.
- Les effets personnels et fournitures scolaires restent à la charge du joueur.
- Assurer, par convention avec l'établissement d'accueil de la structure, la réalisation du suivi médical obligatoire et des soins réguliers.

ARTICLE 4 : MODALITES DE LA FORMATION

1) La Fédération s'engage :

- A assurer la formation sportive, sous la responsabilité technique du Conseiller Technique National coordonnateur du Pôle.
- A procurer une formation sportive de qualité au joueur avec la possibilité de participation à une équipe fédérale inscrite en championnat de France Baseball Sénior.

- A mettre à la disposition du joueur, tous les moyens humains et techniques dont bénéficie le Pôle France Baseball.

2) La formation scolaire

Dans l'hypothèse où les modalités précises de la formation scolaire ne pourraient pas être définitivement arrêtées à la date de la signature de la présente Convention, les parties s'engagent, dans un délai de 3 mois, à les définir par voie d'avenant.

- intitulé de la formation :
- lieu de la formation :

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU JOUEUR

Le joueur s'engage :

- A suivre les recommandations des entraîneurs nationaux.
- A se conformer aux dispositions du Règlement Intérieur et du Parcours de l'Excellence Sportive, dont un exemplaire lui sera remis lors de la signature de la présente convention. Un exemplaire signé devra être retourné au Directeur Technique National. En cas de non respect des dispositions de ces règlements, le joueur pourra se voir sanctionné dans les conditions fixées à l'article 4 du paragraphe 4-3 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

ARTICLE 6 : SUIVI MEDICAL

Défini à l'article 4 - paragraphes 4-2 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

ARTICLE 7 : COUT DE LA FORMATION

La formation dispensée du joueur est évaluée à un coût de 8 000€ (*huit mille euros*) annuel révisable chaque année.

Un dispositif d'aide au sein du pôle France permet de limiter le coût d'inscription conformément à l'article 2.1 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

Le cout de l'inscription en Pôle France est de 3000 € pour les internes.

ARTICLE 8 : SORTIE DU POLE FRANCE BASEBALL ET INDEMNITE DE FORMATION

Au cours de sa formation, sportive, à l'issue de celle-ci et durant l'année qui suit la sortie du Pôle si le bénéficiaire entend continuer l'activité baseball en changeant de club amateur, le club amateur qu'il rejoindra dans lequel il s'engagera, sera redevable d'une indemnité de formation.

Au cours de sa formation, sportive, à l'issue de celle-ci et durant les 3 années qui suit la sortie du Pôle si le bénéficiaire entend continuer l'activité baseball en signant un contrat professionnel, le joueur sera redevable d'une indemnité de formation.

La demande de mutation ou la signature du contrat professionnel est subordonnée à l'accord du Directeur Technique National.

Le calcul des indemnités de formation est défini à l'article 5-4 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive qui lui a été communiqué lors de son intégration au Pôle France :

A) Notion de club formateur

Le Club formateur est la résultante des clubs dans lesquels le joueur a été ou est licencié.

B) Lorsqu'un joueur d'un Pôle Espoir puis/ou d'un Pôle France et intègre un Collectif de Division 1 pendant sa scolarité ou l'année suivant sa sortie du Pôle, le club dans lequel il est muté est redevable d'une indemnité de formation.

Le montant de l'indemnité correspondra à la somme forfaitaire de 1500€ quel que soit le nombre d'années passées en Pôle.

La répartition de cette somme est la suivante:

Si le joueur est passé du club de formation à un Pôle Espoir puis (ou non) à un Pôle France:

- 1.000 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.
- 500€ pour le Pôle Espoir.

Si le joueur est passé du club de formation au Pôle France directement:

- 1.000 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.
- 500€ pour le Pôle France.

C) Lorsqu'un joueur passé par un Pôle Espoir puis/ou par un Pôle France signe un contrat professionnel dans les 3 ans suivant sa sortie du Pôle France, le joueur est redevable d'une indemnité de formation d'un montant de 2.500€.

La répartition de cette somme est la suivante:

Si le joueur est passé du club de formation à un Pôle Espoir puis (ou non) à un Pôle France:

- 1.500 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.
- 1.000€ pour le Pôle Espoir.

Si le joueur est passé du club de formation au Pôle France directement:

- 1.500 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.
- 1.000€ pour le Pôle France.

En cas de non-respect de ces obligations, la convention sera considérée comme rompue de plein droit et le club amateur sera redevable envers la Fédération et le Pôle France Baseball du coût de sa formation.

Conformément à l'article 7 de la présente Convention, le coût de la formation sera égal au coût annuel.

De plus, aucune demande de mutation ou de prêt ne sera acceptée jusqu'à la régularisation de l'indemnité de formation.

ARTICLE 9 : RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONVENTION

En cas de non respect des obligations de la Convention, elle sera considérée comme résiliée de plein droit. La Fédération se réserve le droit de demander des dommages et intérêts calculés en fonction du préjudice subi.

Le joueur pourra, à chaque fin de saison sportive et à condition de prévenir le Directeur Technique National au moins deux mois avant par lettre recommandée avec avis de réception, quitter la formation et par la même résilier la présente Convention.

Dans cette hypothèse, le joueur sera redevable pendant les 3 saisons sportives suivantes, envers la Fédération au profit du Pôle France Baseball, du coût de sa formation, calculée en raison des années de formation effectuées. Le coût de la formation est défini à l'article 7 de la présente convention.

Le Directeur Technique National mettra en place chaque année au mois de mars, une commission chargée d'évaluer la poursuite du projet de formation et pourra au terme de chaque saison sportive, sous réserve de respecter un préavis de deux mois, mettre fin à la formation du joueur au sein du Pôle et par la même mettre un terme à la présente Convention.

Cette commission est composée de la façon suivante :

- DTN
- Manager Senior
- Manager 21U
- Manager 18U
- CTN Responsable du Pôle France

Le maintien ou l'évolution du joueur au sein de la filière d'accès au Haut Niveau dépendra des critères suivants :

- Son niveau scolaire.
- Son comportement au sein du Pôle d'accueil.
- Ses capacités d'adaptation et de progression en rapport avec l'objectif mentionné à l'article 1 de la dite Convention.
- Ses performances réalisées en compétition comme à l'entraînement.
- Sa capacité à s'intégrer dans un collectif et à répondre efficacement aux sollicitations de l'entraîneur.
- Sa capacité à respecter le règlement intérieur du Pôle.
- Sa motivation à rendre le groupe plus fort à l'entraînement et en compétition.
- Sa résistance à l'effort et au stress.

Un bilan sportif semestriel et un bilan scolaire trimestriel sont effectués en janvier seront communiqués au joueur, à ses représentants légaux et à la Fédération par les entraîneurs.

Toutefois, si le joueur se fait exclure du Pôle Baseball, en vertu de l'application du Règlement Intérieur, et sauf décision contraire du Directeur Technique National après avis du Président de la Fédération, il sera redevable envers la Fédération et le Pôle Baseball du coût de sa formation calculée en raison des années de formation effectuées. Le coût de la formation est défini à l'article 7 de la présente Convention.

ARTICLE 10 : STATUT DU JOUEUR

A son entrée au Pôle France Baseball, le joueur sera titulaire d'une licence fédérale au sein du club dans lequel il est licencié pour l'année en cours.

Un joueur peut cependant demander un prêt ou une mutation dans certaines circonstances

- ✓ soit participer à une compétition de niveau plus élevé,
- ✓ soit un déménagement de la famille l'amenant à changer de région,
- ✓ soit un éloignement du club d'origine ne permettant pas une pratique compétitive régulière.

Ce prêt ou cette mutation ne pourra être accordé qu'après l'obtention de ces trois conditions :

- ✓ avis favorable du club,
- ✓ accord des parents ou du représentant légal,
- ✓ avis favorable du Directeur Technique National.

Si la mutation se fait en direction d'un club de Division 2 ou de niveau inférieur, il n'y a pas d'indemnité de formation.

Dès que le joueur figure sur une feuille de match de Championnat de France de Division 1 et/ou d'une feuille de match de Challenge de France, une indemnité de mutation est appliquée.

Les modalités d'application de l'indemnité de mutation vers un club de Division 1, sont définies par l'article 8 et les articles 5.3 et 5.4 du « Règlement du PES ».

Fait à le

Pour le Club à l'entrée en Pôle
Le Président

Le joueur

Pour la Fédération
Le DTN

Le(s) représentant(s) légal(aux)

ANNEXE 3 : CONVENTION POLE ESPOIR

CONVENTION de HAUT-NIVEAU du joueur intégrant Le Pôle Espoir Baseball de.....

Rédigée dans le respect des dispositions du code du sport, notamment ses articles L 231-3, L 231-6, D.221-17, R.221-26 et A. 231-3 à 231-8 ; et de l'instruction 09-028 JS du 19 février 2009 relative à l'élaboration du Parcours de l'Excellence Sportive.

ENTRE

D'une part

La Fédération Française de Baseball et Softball, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Sise au 41 rue de Fécamp, 75012 PARIS

Représentée par son Directeur Technique National, Stephen LESFARGUES

ET

Monsieur

Né le

Demeurant ci-dessous dénommée : le joueur

Représenté par son représentant légal, Madame ou Monsieur

Demeurant :

PREAMBULE :

En référence au Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive 2013/2017,

8. La Fédération Française de Baseball et Softball, par délégation ministérielle, est notamment chargée de développer le Baseball sur le territoire français et de procéder aux différentes sélections des collectifs de joueurs pour les équipes de France, 15U et 18U.
9. La Fédération sous couvert de la ligue, par le biais du Pôle Espoir Baseball de, propose de dispenser une formation sportive de qualité à de jeunes licenciés qui possèdent le potentiel pour effectuer une carrière de joueur de Haut-Niveau.
Le support de jeu dans le cadre de cette formation est la participation au programme sportif de l'équipe du Pôle Espoir Baseball de
10. Le joueur sélectionné qui souhaite intégrer ce Pôle doit signer une Convention qui détermine les conditions de la formation sportive et scolaire et la sortie du joueur vers un club.
11. Le joueur qui souhaite progresser sportivement, peut bénéficier des moyens matériels et humains mis à sa disposition, ainsi que des compétences de la Fédération afin d'obtenir les meilleures chances d'effectuer une carrière sportive au plus haut niveau.
12. La Fédération, sous couvert de la ligue....., accepte de s'investir dans la formation du joueur, compte tenu du fait que le joueur présente sportivement un potentiel et des qualités permettant d'envisager une carrière de joueur de Haut Niveau.
Par la même, la Fédération contribue au développement du Baseball français conformément à ses missions, tant en direction des clubs que des diverses équipes nationales représentatives de notre pays.

13. Classification des sportifs : Le joueur du Pôle pourra être inscrit en catégorie Espoir ou « Jeune » sur les listes du Ministère chargé des Sports. L'inscription sur les listes est renouvelable tous les ans sur proposition du Directeur Technique National, elle n'est pas pour autant acquise automatiquement.
14. Le joueur atteste avoir pris connaissance du règlement du Parcours de l'Excellence Sportive et s'engage à respecter l'ensemble des conditions qui y sont mentionnées pour la saison sportive et scolaire en cours.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de déterminer et définir les conditions dans lesquelles le joueur bénéficiera, d'une part, d'une formation sportive délivrée par la Fédération, sous couvert de la ligue..... au sein du Pôle Espoir Baseball de Bordeaux, et d'autre part, d'une formation scolaire et/ou universitaire dispensée par les Etablissements associés au CREPS deou privés.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente Convention entre en vigueur à l'entrée du joueur au **Pôle Espoir Baseball** dedurant la période duseptembre 2014 au.....juin 2015.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA FEDERATION

La Fédération et le **Pôle Espoir Baseball** dedans le cadre de leur action de formation s'engagent à mener les actions suivantes en faveur du joueur :

- A dispenser une formation sportive,
- A assurer un suivi de la formation scolaire,
- A préparer, en coordination avec le joueur et ses représentants légaux si nécessaire, la sortie sportive du Pôle Espoir Baseball vers un groupement sportif répondant aux besoins du joueur afin qu'il continue sa progression et son évolution sportive,
- A mettre à la disposition du joueur, une partie de l'équipement sportif nécessaire à la pratique du baseball.
- Assurer, par convention avec l'établissement d'accueil de la structure, la réalisation du suivi médical obligatoire et des soins réguliers.
- Les effets personnels et fournitures scolaires restent à la charge du joueur.

ARTICLE 4 : MODALITES DE LA FORMATION

3) La Fédération sous couvert de la ligue s'engage :

- A assurer la formation sportive, sous la responsabilité technique du coordonateur du Pôle.
- A procurer une formation sportive de qualité au joueur avec la possibilité de participation dans un Championnat fédéral.
- A mettre à la disposition du joueur, tous les moyens humains et techniques dont bénéficie le Pôle Espoir Baseball.

4) La formation scolaire

Dans l'hypothèse où les modalités précises de la formation scolaire ne pourraient pas être définitivement arrêtées à la date de la signature de la présente Convention, les parties s'engagent, dans un délai de 3 mois, à les définir par voie d'avenant.

- intitulé de la formation :
- lieu de la formation :

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU JOUEUR

Le joueur s'engage :

- A suivre les recommandations des managers nationaux et du Pôle
- A se conformer aux dispositions du Règlement Intérieur et du Parcours de l'Excellence Sportive, dont un exemplaire lui sera remis lors de la signature de la présente convention.
Un exemplaire signé devra être retourné au Directeur Technique National.

En cas de non respect des dispositions de ces règlements, le joueur pourra se voir sanctionné dans les conditions fixées à l'article 4 du paragraphe 4-3 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

ARTICLE 6 : SUIVI MEDICAL

Défini à l'article 4 - paragraphes 4-2 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

ARTICLE 7 : COUT DE LA FORMATION

La formation dispensée au joueur est évaluée à un coût estimatif de€ annuel révisable chaque année.

Un dispositif d'aide au sein des pôles France et Espoir permet de limiter le coût d'inscription conformément à l'article 2.1 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

Le cout de l'inscription au Pôle Espoir de est de.....€

ARTICLE 8 : SORTIE DU POLE ESPOIR BASEBALL ET INDEMNITE DE FORMATION

Au cours de sa formation, sportive, à l'issue de celle-ci et durant l'année qui suit la sortie du Pôle si le bénéficiaire entend continuer l'activité baseball en changeant de club amateur, le club amateur qu'il rejoindra et dans lequel il s'engagera, sera redevable d'une indemnité de formation.

Au cours de sa formation, sportive, à l'issue de celle-ci et durant les 3 années qui suivent la sortie du Pôle si le bénéficiaire entend continuer l'activité baseball en signant un contrat professionnel, le joueur sera redevable d'une indemnité de formation.

La demande de mutation ou la signature du contrat professionnel est subordonnée à l'accord du Directeur Technique National.

Le calcul des indemnités de formation est défini à l'article 5-4 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive qui lui a été communiqué lors de son intégration au Pôle:

A) Notion de club formateur

Le Club formateur est l'ensemble des clubs dans lesquels le joueur a été ou est licencié.

B) Lorsqu'un joueur d'un Pôle Espoir puis/ou d'un Pôle France intègre un Collectif de Division 1 pendant sa scolarité ou l'année suivant sa sortie du Pôle, le club dans lequel il est muté est redevable d'une indemnité de formation.

Le montant de l'indemnité correspondra à la somme forfaitaire de 1500€ quel que soit le nombre d'années passées en Pôle.

La répartition de cette somme est la suivante :

Si le joueur est passé du club de formation à un Pôle Espoir puis (ou non) à un Pôle France:

- 1.000 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.
- 500 € pour le Pôle Espoir.

Si le joueur est passé du club de formation au Pôle France directement:

- 1.000 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.
- 500 € pour le Pôle France.

C) Lorsqu'un joueur passé par un Pôle Espoir puis/ou par un Pôle France signe un contrat professionnel dans les 3 ans suivant sa sortie du Pôle France, le joueur est redevable d'une indemnité de formation d'un montant de 2.500€.

La répartition de cette somme est la suivante :

Si le joueur est passé du club de formation à un Pôle Espoir puis (ou non) à un Pôle France:

- 1.500 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.
- 1.000 € pour le Pôle Espoir.

Si le joueur est passé du club de formation au Pôle France directement:

- 1.500 € pour le(s) club(s) formateur(s) du joueur.
- 1.000 € pour le Pôle France.

En cas de non-respect de ces obligations, la convention sera considérée comme rompue de plein droit et le club amateur sera redevable envers la Fédération, le Pôle France Baseball **ou la ligue**, du coût de sa formation.

Conformément à l'article 7 de la présente Convention, le coût de la formation sera égal au coût annuel.

De plus, aucune demande de mutation ou de prêt ne sera acceptée jusqu'à la régularisation de l'indemnité de formation.

ARTICLE 9 : RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONVENTION

En cas de non respect des obligations de la Convention, elle sera considérée comme résiliée de plein droit. La Fédération se réserve le droit de demander des dommages et intérêts calculés en fonction du préjudice subi.

Le joueur pourra, à chaque fin de saison sportive et à condition de prévenir le Directeur Technique National au moins deux mois avant par lettre recommandée avec avis de réception, quitter la formation et par la même résilier la présente Convention.

Dans cette hypothèse, le joueur sera redevable pendant les 3 saisons sportives suivantes, envers la Fédération au profit du Pôle Espoir Baseball, du coût de sa formation, calculée en raison des années de formation effectuées. Le coût de la formation est défini à l'article 7 de la présente convention.

Le Directeur Technique National mettra en place chaque année au mois de mars, une commission chargée d'évaluer la poursuite du projet de formation et pourra au terme de chaque saison sportive, sous réserve de respecter un préavis de deux mois, mettre fin à la formation du joueur au sein du Pôle et par la même mettre un terme à la présente Convention.

Cette commission est composée de la façon suivante :

- Directeur Technique National
- Manager 15U
- Manager 18U

➤ **Coordonnateur du Pôle Espoir**

Le maintien ou l'évolution du joueur au sein du Parcours de l'Excellence Sportive dépendra des critères suivants :

- Son niveau scolaire.
- Son comportement au sein du Pôle d'accueil.
- Ses capacités d'adaptation et de progression en rapport avec l'objectif mentionné à l'article 1 de la dite Convention.
- Ses performances réalisées en compétition comme à l'entraînement.
- Sa capacité à s'intégrer dans un collectif et à répondre efficacement aux sollicitations de l'entraîneur.
- Sa capacité à respecter le règlement intérieur du Pôle.
- Sa motivation à rendre le groupe plus fort à l'entraînement et en compétition.
- Sa résistance à l'effort et au stress.

Un bilan sportif semestriel et un bilan scolaire trimestriel sont effectués en janvier. Ils seront communiqués au joueur, à ses représentants légaux et à la Fédération par les entraîneurs.

Toutefois, si le joueur se fait exclure du Pôle Baseball, en vertu de l'application du Règlement Intérieur, et sauf décision contraire du Directeur Technique National après avis du Président de la Fédération, il sera redevable envers la Fédération et le Pôle Baseball du coût de sa formation calculée en raison des années de formation effectuées. Le coût de la formation est défini à l'article 7 de la présente convention.

ARTICLE 10 : STATUT DU JOUEUR

A son entrée au sein du Pôle de formation, le joueur sera titulaire d'une licence fédérale Compétition au sein du club dans lequel il est licencié pour l'année en cours.

Un joueur peut cependant demander un prêt ou une mutation dans certaines circonstances :

- soit participer à une compétition de niveau plus élevé,
- soit un déménagement de la famille l'amenant à changer de région,
- soit un éloignement du club d'origine ne permettant pas une pratique compétitive régulière.

Ce prêt ou cette mutation ne pourra être accordé qu'après l'obtention de ces trois conditions

- avis favorable du club,
- accord des parents ou du représentant légal,
- avis favorable du Directeur Technique National.

Si la mutation se fait en direction d'un club de Division 2 ou de niveau inférieur, il n'y a pas d'indemnité de formation.

Dès que le joueur figure sur une feuille de match de Championnat de France de Division 1 et/ou d'une feuille de match de Challenge de France, une indemnité de mutation est appliquée.

Les modalités d'application de l'indemnité de mutation vers un club de Division 1, sont définies par l'article 8 et les articles 5.3 et 5.4 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

Fait à _____ le _____

Pour le Club
Le Président

Le joueur

Pour la Fédération
Le DTN

Le(s) représentant(s) légal(aux)

La Liguede Baseball

ANNEXE 4 : CONVENTION FFBS-STRUCTURE ASSOCIEE

CONVENTION FFBS – STRUCTURES ASSOCIEES DU PES

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-3, L. 231-6, D. 221-17 à R. 221-26 et A. 231-3 à 231-8,

ENTRE

La Fédération Française de Baseball et Softball,
dont le siège social est situé au 41 rue de Fécamp, 75012 Paris.
dénommée ci-après : « FFBS ».
représentée par : Didier Seminet
agissant en tant que Président de la Fédération Française de Baseball et Softball
et par Stephen Lesfargues
agissant en qualité de Directeur Technique National

ET

La structure d'entraînement

.....
dont le support juridique est assuré par :

.....
dont le siège social est situé :

.....
dénommé(e)ci après :

.....
représenté(e) par :

.....
agissant en qualité de :

IL EST RAPPELE CE QUI SUI

Par courrier en date du .../.../..., le ministre chargé des sports a validé le Parcours de l'Excellence Sportive (PES) présenté par la FEDERATION comportant la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT.

Le directeur technique national placé auprès de la FEDERATION veille au bon fonctionnement du PES et au respect par la STRUCTURE du cahier des charges auquel elle est soumise.

La STRUCTURE D'ENTRAINEMENT du PES de la FEDERATION contribue à la mise en œuvre de la politique et des dispositifs que la FEDERATION met en place pour permettre la réussite du double projet des sportifs visant à atteindre le plus haut niveau de leur discipline tout en assurant leur formation et leur préparation à la vie professionnelle.

CECI ETANT RAPPELE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUI

CHAPITRE I – OBJET DE LA CONVENTION

L'objectif de la STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT est la formation sportive et la préparation des sportifs à atteindre les finales et les podiums dans les compétitions internationales de référence à court et moyen terme.

La présente convention a pour objet de préciser les droits et obligations de la STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT dans le PES, ses liens avec la FEDERATION, afin de renforcer la cohérence de l'accompagnement mis en place par celle-ci pour permettre la réussite des sportifs.

CHAPITRE II – PREROGATIVES DES PARTIES

2.1. RECRUTEMENT

Les sportifs inscrits au PES sont recrutés selon des modalités et critères prévus en annexe 2.1.

2.2. ENCADREMENT TECHNIQUE

2.2.1.1 MISSION DE L'ENTRAÎNEUR PRINCIPAL

Les sportifs inscrits dans le PES s'entraînant au sein de la structure sont encadrés par M (ou Mme)....., entraîneur principal.

Il (ou elle) assure la coordination de l'ensemble des intervenants techniques œuvrant auprès des sportifs inscrits au PES.

2.2.1.2 MISSION DE L'ENTRAÎNEUR PRINCIPAL

Après accord du directeur technique national et information du chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région, le remplacement de l'entraîneur principal fait l'objet d'un avenant à la présente convention modifiant l'alinéa 1^{er} du point 2.2.1.1.

2.2.2 QUALIFICATION REQUISE

La liste, les qualifications et les interventions des entraîneurs, préparateur(s) physique(s) et préparateur(s) mental(aux) sont fixés en annexe 2.2.2.

2.3. SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

2.3.1 MODALITE DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

La réussite du double projet des sportifs inscrits dans le PES visant à atteindre le plus haut niveau de leur discipline tout en assurant leur formation et leur préparation à la vie professionnelle fait l'objet d'un suivi de la part du DTN dont les modalités sont définies en annexe 2.3.1 à la présente convention.

2.3.2. FORMATION SCOLAIRE - UNIVERSITAIRE

Seront présentés en annexe 2.3.2, l'ensemble des aménagements de scolarité : leurs modalités et leur incidence sur le volume d'entraînement hebdomadaire de la structure.

2.4. SUIVI MEDICAL

La préservation de la santé des sportifs de haut niveau et des sportifs référencés comme appartenant au PES fait l'objet d'un suivi précisé à l'article L .231-6 du code du sport. Les modalités de mise en œuvre de la surveillance médicale obligatoire ainsi que l'organisation de l'offre de soins sont précisées en annexe 2.4 à la présente convention.

CHAPITRE III – FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

3.1. ENTRAÎNEMENT

Les conditions d'entraînement des sportifs doivent être conformes au cahier des charges mentionné au 4° de l'article D. 221-18 du code du sport joint à la présente convention.

Les conditions matérielles d'entraînement des sportifs sont précisées en annexe 3.1. Sont notamment prévus :

- la liste des équipements utilisés par les sportifs ;
- les conditions de pratique ;
- les horaires d'entraînement.

3.2. RESTAURATION, HEBERGEMENT ET TRANSPORTS

La STRUCTURE s'engage à mettre en place un système adapté à l'âge des sportifs :

- de restauration compatible avec une pratique de haut niveau ;
- d'internat surveillé par des personnels au fait des problématiques du haut niveau ;
- de transports quotidiens entre les lieux d'hébergement, de formation et d'entraînement.

L'organisation de la restauration de l'internat et des transports quotidiens est décrite en annexe 3.2.

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

CHAPITRE V – EVALUATION, DUREE ET RESILIATION

5.1 DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de validité du PES de la FEDERATION.

5.2 EVALUATION DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION

Tous les ans, les parties s'engagent à se rencontrer, en présence du chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région, afin de vérifier que le cahier des charges et la présente convention ont été respectés.

5.3 ANNEXES

Chaque annexe à la présente convention sera revue annuellement avant le début de la saison sportive. Elle sera transmise, par le DTN, au chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région ainsi qu'à la Direction des sports (DSA1).

5.4 MODALITE DE RESILIATION

La présente convention peut être résiliée par chacune des parties en cas de non respect de ses clauses ou du cahier des charges mentionné au 4° de l'article D. 221-18 du code du sport.

Pièces jointes :

1. Cahier des charges.
2. Surveillance médicale obligatoire : articles A. 231-4 à A. 231-8 du Code du Sport.

Annexes :

- Annexes 2.1 (Recrutement).
- Annexes 2.2.2 (Qualification des entraîneurs et encadrants).
- Annexes 2.3.1 (Suivi socioprofessionnel).
- Annexes 2.3.2 (Formation scolaire et universitaire).
- Annexes 2.4 (Suivi Médical).
- Annexes 3.1 (Entraînement).
- Annexes 3.2 (Restauration – Hébergement).

Fait en exemplaires originaux dont un pour :

- la FEDERATION
- la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT
- l'entraîneur principal
-

La présente convention signée sera transmise par voie électronique à :

- la direction des sports (DSA1 : ds.a1@jeunesse-sports.gouv.fr)
- le chef des services déconcentrés de l'Etat chargé des sports en région.

Fait à Le

LA STRUCTURE D'ENTRAINEMENT	LA FEDERATION
	LE DTN

ANNEXE 5 : Cahiers des charges des structures concourant au PES

TYPE DE STRUCTURE : Centre d'Entraînement Régional BASEBALL

ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Objectif général : → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Former les meilleurs joueurs 12U et 15U français à la performance internationale. Alimenter les Pôles Espoirs/Pôle France baseball et softball Préparer les collectives de relève baseball et softball.
Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Suivi et évaluation sous la responsabilité du DTN. Contrôle et label par le ministère chargé des sports selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du projet scolaire, et sportif des joueurs ; • Sélection en relation avec les objectifs fixés ; • Nombre de joueurs intégrant le groupe France dans les collectifs de relève • Nombre de joueurs intégrant un pôle Espoir/Pôle France ; • Respect des cahiers des charges et de leur adéquation avec les objectifs.
Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	Un cadre technique de la Ligue, après concertation avec le Directeur Technique National.
Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Entraîneur Régional assisté par une équipe technique qualifiée couvrant les besoins de l'entraînement, du suivi scolaire, médical, des besoins administratifs et de la surveillance. Accompagnement et coordination des interventions MLB par la DTN
Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Joueurs de 12 à 15 ans à potentiel équipes de France 12U et 15U. 8 à 12 stagiaires des collectifs espoirs. Commission de sélection en structure effectuée en concertation avec la DTN et les managers des collectifs.
Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Terrain spécifique aux normes internationales. • Équipements spécifiques autour du terrain (2 cages de frappe, bullpen, protections). • Salle de musculation, gymnase équipé (cages de frappe, monticule) • Salle de réunion, matériel pédagogique d'appoint, vidéo. • Mise en place d'un programme d'entraînement annuel comprenant la période hivernale, la période précompétitive et la période de compétition validé par la DTN.
Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	<ul style="list-style-type: none"> • 25 semaines /an • 3 à 4 entraînements /semaine • Séances collectives et individualisées
Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Les stagiaires jouent dans leur club et participent aux matches de l'équipe de France de leur catégorie lorsqu'ils sont sélectionnés. Ils participent aux regroupements et aux compétitions de l'équipe de leur ligue. • Respect du parcours de formation en fonction de projet scolaire préalablement défini
Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Coordonnateur de la structure en relation avec la DTN et le médecin fédéral
Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles et suivis individuels quotidiens par les structures médicales rattachées directement au Pôle (traitement traumatologique permanent). • Contrôle antidopage et suivi longitudinal. • En conformité avec les textes en vigueur du ministère chargé des sports. • Suivi psychologique si nécessaire.

TYPE DE STRUCTURE : POLE ESPOIRS BASEBALL

ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Objectif général : → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Former les meilleurs joueurs(es) 15U et 18U français à la performance internationale Alimenter les Pôles France baseball et softball. Préparer les collectives de relève baseball et softball.
Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Suivi et évaluation sous la responsabilité du DTN. Contrôle et label par le ministère chargé des sports selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du projet scolaire, et sportif des joueurs ; • Sélection en relation avec les objectifs fixés ; • Nombre de joueurs intégrant le groupe France dans les collectifs de relève • Nombre de joueurs intégrant un Pôle France ; • Respect des cahiers des charges et de leur adéquation avec les objectifs.
Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	Un cadre technique de la Ligue, après concertation avec le Directeur Technique National.
Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Entraîneur Régional assisté par une équipe technique qualifiée couvrant les besoins de l'entraînement, du suivi scolaire, médical, des besoins administratifs et de la surveillance. Accompagnement et coordination des interventions MLB par la DTN
Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Joueurs de 13 à 17 ans à potentiel équipes de France 15U et 18U. 12 à 18 stagiaires des collectifs espoirs et jeunes Commission de sélection en pôle effectuée en concertation avec la DTN et les managers des collectifs.
Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Terrain spécifique aux normes internationales. • Équipements spécifiques autour du terrain (2 cages de frappe, bullpen, protections). • Salle de musculation, gymnase équipé (cages de frappe, monticule) • Salle de réunion, matériel pédagogique d'appoint, vidéo. • Mise en place d'un programme d'entraînement annuel comprenant la période hivernale, la période précompétitive et la période de compétition validé par la DTN.
Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	<ul style="list-style-type: none"> • 36 semaines /an • 10 à 18 heures /semaine • 1 à 2 entraînements par jour • Séances collectives et individualisées
Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Les stagiaires jouent dans leur club et participent aux matches de l'équipe de France de leur catégorie lorsqu'ils sont sélectionnés. Ils participent aux regroupements et aux compétitions de l'équipe de leur ligue. • Respect du parcours de formation en fonction de projet scolaire préalablement défini
Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Coordonnateur de la structure en relation avec la DTN et le médecin fédéral
Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles et suivis individuels quotidiens par les structures médicales rattachées directement au Pôle (traitement traumatologique permanent). • Contrôle antidopage et suivi longitudinal. • En conformité avec les textes en vigueur du ministère chargé des sports. • Suivi psychologique nécessaire.

TYPE DE STRUCTURE : POLE FRANCE BASEBALL

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Préparer les équipes de France senior et les collectifs de relève aux compétitions internationales. Intégration dans les structures associées et dans les structures partenaires à l'étranger.
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Suivi et évaluation sous la responsabilité du DTN. Contrôle et label par le ministère chargé des sports selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de joueurs intégrant le groupe France seniors et dans les collectifs de relève • Nombre de joueurs intégrant les structures associées • Nombre de joueurs intégrant les structures partenaires à l'étranger • Respect des cahiers des charges et de leur adéquation avec les objectifs.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	Entraîneur national, cadre de la DTN
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Entraîneur national assisté par une équipe technique qualifiée couvrant les besoins de l'entraînement, du suivi scolaire, médical, des besoins administratifs et de la surveillance Accompagnement et coordination des interventions MLB par la DTN
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Joueurs de 15 à 22 ans à potentiel Equipe de France. 15 à 20 stagiaires des collectifs seniors ou de relève. Commission de sélection en pôle effectuée en concertation avec la DTN et les managers des collectifs.
	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Terrain spécifique aux normes internationales. • Équipements spécifiques autour du terrain (2 cages de frappe, bullpen, protections,). • Salle de musculation, gymnase équipé (cages de frappe, monticule) • Salle de réunion, matériel pédagogique d'appoint, vidéo. • Mise en place d'un programme d'entraînement annuel comprenant la période hivernale, la période précompétitive et la période de compétition validé par la DTN.
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	<ul style="list-style-type: none"> • 40 semaines /an • 15 à 20 heures /semaine • 1 à 2 entraînements par jour • Séances collectives et individualisées
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Les stagiaires du Pôle France participent à une compétition inter-Pôle (tournois internationaux avec les structures d'entraînement étrangères : Italie, Allemagne, EU, Canada...). Ils participent aux regroupements et aux compétitions de l'équipe de leur ligue. Les stagiaires jouent dans l'équipe fédérale en Division 2 du championnat de France ou en club en Division 1 suivant leur appartenance au collectif France de relève. Ce sont des joueurs « protégés ». (convention avec les clubs d'accueil) Respect du parcours de formation en fonction de projet scolaire, universitaire ou professionnel
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Coordonnateur de la structure en relation avec la DTN et le médecin fédéral
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume, ...	Contrôles et suivis individuels quotidiens par les structures médicales rattachées directement au Pôle (traitement traumatologique permanent). Contrôle antidopage et suivi longitudinal. En conformité avec les textes en vigueur du ministère chargé des sports. Suivi psychologique nécessaire.

TYPE DE STRUCTURE : PÔLE FRANCE SOFTBALL

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Préparer les équipes de France senior et les collectifs de relève aux compétitions internationales. Intégration dans les structures partenaires à l'étranger.
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Suivi et évaluation sous la responsabilité du DTN. Contrôle et label par le ministère chargé des sports selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de joueurs intégrant le groupe France seniors et dans les collectifs de relève • Nombre de joueurs intégrant les structures associées • Nombre de joueurs intégrant les structures partenaires à l'étranger • Respect des cahiers des charges et de leur adéquation avec les objectifs.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	Entraîneur national, cadre de la DTN
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Entraîneur national assisté par une équipe technique qualifiée couvrant les besoins de l'entraînement, du suivi scolaire, médical, des besoins administratifs et de la surveillance Coordination des intervenants étrangers par la DTN
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Joueuses à partir de 14 ans et à potentiel équipes de France 19U et seniors 10 à 12 stagiaires des collectifs jeunes ou seniors
	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Terrain spécifique aux normes internationales. Équipements spécifiques autour du terrain (cage de frappe, protections,). Salle de musculation, gymnase équipé (cages de frappe) Salle de réunion, matériel pédagogique d'appoint, vidéo. Mise en place d'un programme d'entraînement annuel comprenant la période hivernale, la période précompétitive et la période de compétition validé par la DTN.
Eléments du fonctionnement sportif	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	35 semaines /an 15 à 20 heures /semaine 1 entraînement par jour Séances collectives et individualisées
	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Les stagiaires des Pôles France participent à des rencontres internationales. Les stagiaires jouent dans leur club. Ce sont des joueuses « protégées ». (convention avec les clubs d'accueil) Respect du parcours de formation en fonction de projet scolaire, universitaire ou professionnel préalablement défini
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Médecin fédéral
Suivi des sportifs	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume, ...	Contrôles et suivis individuels quotidiens par les structures médicales rattachées directement au Pôle (traitement traumatologique permanent). Contrôle antidopage et suivi longitudinal. En conformité avec les textes en vigueur du ministère chargé des sports. Suivi psychologique nécessaire.

TYPE DE STRUCTURE : STRUCTURES ASSOCIEES (conventionnées)

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Former les meilleurs joueurs seniors à la performance internationale. Préparer les équipes de France seniors aux Championnats d'Europe et aux compétitions mondiales. Assurer le renouvellement du haut niveau français.
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Suivi et évaluation sous la responsabilité du DTN. Contrôle et conventionnement avec le DTN selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Qualification aux compétitions européennes de clubs - Réalisation de projets universitaires (conventionnement universitaire) - Réalisation de projets professionnels (Convention d'Insertion Professionnel) - Réalisation de projets sportifs des joueurs ; - Nombre de sélectionnées en équipes nationales universitaires ou seniors; - Respect des cahiers des charges et de leur adéquation avec les objectifs.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	Un cadre technique du club sous contrat professionnel avec fiche de poste spécifique à l'accompagnement des joueurs seniors, après concertation avec le Directeur Technique National.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Entraîneur assisté par une équipe couvrant les besoins de l'entraînement, du suivi scolaire, médical, des besoins administratifs et de la surveillance. Accompagnement de la DTN et coordination des interventions MLB
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Joueur senior licencié au club à potentiel équipes de France universitaire et senior. Minimum de 5 joueurs des collectifs universitaires et/ou séniors
	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Terrain spécifique aux normes internationales. Équipements spécifiques autour du terrain (cage de frappe, protections,...). Salle de musculation, gymnase équipé en période hivernale (cages de frappe) Mise en place d'un programme d'entraînement annuel comprenant la période hivernale, la période précompétitive et la période de compétition validé par la DTN.
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	35 semaines /an 10 heures /semaine 3 entraînements par semaine. Séances collectives et individualisées
Eléments du fonctionnement sportif	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Les athlètes participent à des rencontres nationales et internationales (championnat de France, Challenge de France et Coupe d'Europe) Les stagiaires jouent dans leur club. Respect du parcours de formation en fonction de projet universitaire ou professionnel préalablement défini pour chaque athlète listé sur les listes de haut niveau.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Mise en place d'un staff médical identifié et validé par le médecin fédéral. Mise en place du suivi longitudinal comme prévu dans le cadre de la loi du 11 février 2014 figurant dans l'article A 231-3 à 231-5 du code du sport pour les joueurs listés haut niveau transmis au médecin fédéral.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume, ...	Contrôles et suivis individuels quotidiens par les structures médicales rattachées directement au structure (traitement traumatologique permanent). Contrôle antidopage et suivi longitudinal. En conformité avec les textes en vigueur du ministère chargé des sports. Suivi psychologique nécessaire.
Suivi des sportifs		

ANNEXE 6 : GRILLE CRITERES D'INSCRIPTION EN LISTE

LISTES MINISTERIELLES	SPORTIF DE HAUT NIVEAU				ESPOIRS	PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT**
CATEGORIE	ELITE	SENIOR	JEUNE	RECONVERSION		
DROITS	2 ans	1 an	1 an	1 an renouvelable 5 ans maximum	1 an	1 an
DISCIPLINE OLYMPIQUE	JO et Championnat du monde	Appartenir à l'équipe de France senior et être sélectionné pour préparer la compétition de référence de l'année.	Appartenir à une équipe de France « relève » et être sélectionné pour préparer la compétition de référence de l'année.	Avoir été inscrit : - au moins une fois en Elite ; ou - au moins 4 ans sur la liste des sportifs de haut niveau dont 3 ans en senior. ET Présenter un projet d'insertion professionnelle.	Sur critères sportifs observables* (temps minimal à réaliser, niveau de compétition à atteindre, niveau atteint sur les tests de détection, collectif issu d'une procédure identifiée de détection...) pour une tranche d'âge restreinte.	Partenaire d'entraînement dans une des structures du PES accueillant des <u>sportifs de haut niveau</u>
<i>COMPETITION MONDIALE</i>	Individuel : 1 à 8 Par équipe : 1 à 4 Sport collectif : 1 à 8					
<i>COMPETITION CONTINENTALE</i>	Championnat d'Europe Individuel : 1 à 4 Par équipe : 1 à 2 Sport collectif : 1 à 4					
DISCIPLINE DE HAUT NIVEAU	Championnat du monde	Appartenir à l'équipe de France senior et être sélectionné pour préparer la compétition de référence de l'année.	Appartenir à une équipe de France « relève » et être sélectionné pour préparer la compétition de référence de l'année.	Avoir été inscrit : - au moins une fois en Elite ; ou - au moins 4 ans sur la liste des sportifs de haut niveau dont 3 ans en senior. ET Présenter un projet d'insertion professionnelle.	Sur critères sportifs observables* (temps minimal à réaliser, niveau de compétition à atteindre, niveau atteint sur les tests de détection, collectif issu d'une procédure identifiée de détection...) pour une tranche d'âge restreinte.	Partenaire d'entraînement dans une des structures du PES accueillant des <u>sportifs de haut niveau</u>
<i>COMPETITION MONDIALE</i>	Individuel : 1 si minimum 15 nations et 1 à 3 si minimum 25 nations Equipe : 1 si minimum 15 nations					
<i>COMPETITION CONTINENTALE</i>	Championnat d'Europe Individuel et Equipe : 1 si minimum 15 nations sous réserve qu'il n'y ait pas de compétition mondiale la même saison.					

Collectifs : cf. fiche descriptive des collectifs senior et relève avec les objectifs de performance.



Annexe 7 : Organigramme de la DTN 2013-2014

